35e ANNÉE (4e SÉRIE) — No 22 — 29 MAI 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. / 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS
D'UN VIEUX MORALISTE

Les catholiques et les Associations non confessionnelles

§ III. — LES OBJECTIONS *(fin)*

8e Objection : — LES SYNDICATS MIXTES D'ALLEMAGNE ; LA QUESTION SYNDICALE.

— 1° La campagne que mène l'*Ami du Clergé* contre les bonnes œuvres sociales non confessionnelles paraît fort exagérée. Elle dépasse en tout cas manifestement les limites de la sage doctrine de l'Encyclique *Singulari quadam,* où Pie X, tout en louant, comme il convient, les syndicats franchement catholiques, se garde bien de condamner les syndicats mixtes, composés de protestants et de catholiques ; et non seulement il ne les condamne pas, malgré les instantes sollicitations de leurs adversaires en ce sens-là, mais il les traite avec sympathie, les permet, les déclare expressément licites. Ce que le Pape approuve en Allemagne, n'est-il pas par là-même tout aussi admissible, et licite, en France et ailleurs? Que devient, en présence de cette attitude bienveillante du Saint-Siège lui-même, l'intransigeante conclusion qui, sur la seule note de « neutralité » réprouve, comme périlleuses à priori pour la conscience catholique, les associations non confessionnelles, c'est-à-dire en fait « mixtes » à la manière des syndicats « chrétiens » d'outre-Rhin?

2° Du reste, nos syndicats neutres ont fait leurs preuves. A part quelques exceptions fâcheuses, que peut-on leur reprocher, dans l'ensemble, au point de vue des intérêts de la morale ou de la religion? Ils sont purement économiques et professionnels ; ils présentent à tous leurs membres un terrain commun d'entente, où les idées philosophiques et confessionnelles n'ont rien à voir, rien donc à craindre du contact des syndiqués entre eux, à quelque religion qu'ils appartiennent ou n'appartiennent pas. Les catholiques ont par conséquent tout avantage à y rester, sans aucun danger à redouter qui puisse éveiller les susceptibilités de leur conscience.

3° Tous les catholiques, assurément, souhaiteraient, si elle était possible, la réalisation de l'idéal surnaturel dans les groupements humains. Mais c'est là pure chimère, paroles et espérances dans le vide ! Faut-il, pour autant, fermer les yeux à la vie telle qu'elle est, et, sous prétexte de révérence métaphysique aux principes de la raison pure, donner tête baissée dans l'abîme sans fond que serait pour la vie catholique actuelle la dispersion atomique, l'éloignement des affaires publiques, et, d'un mot, l'état d'isolement social auquel aboutirait pour les fidèles la défense de participer à toute œuvre neutre quelconque, même en soi naturellement excellente, et cela uniquement en raison de sa caractéristique de neutralité?

Car enfin, c'est un fait : les catholiques ne sont pas organisés, et vraisemblablement ne le seront jamais, pour réaliser, par la coopération collective des forces individuelles, le profit social que met à notre disposition l'évolution du progrès dans toutes les branches de l'activité humaine.

Quoi, alors ? Et allons-nous, par scrupule exagéré d'idéal creux, nous priver et priver nos frères, nos concitoyens, des avantages de toute sorte qui sont la bienheureuse conséquence du groupement de nos forces avec les leurs sur le terrain où cette union coopérative est facile et féconde, le *terrain neutre* des purs intérêts d'ordre naturel?

Réponse. — Nous avons à dessein réservé pour la fin cette objection, en raison de sa capitale importance au point de vue spécial de l'affaire des syndicats, et aussi à cause de la conclusion pratique qu'elle va nous amener tout naturellement à donner à notre travail.

C'est, en effet, la *question des syndicats* que vise tout particulièrement l'Encyclique *Singu-*

lari quadam, et si les principes généraux qu'elle rappelle à cette occasion, — principes que nous lui avons nous-mêmes empruntés dans nos trois Propositions fondamentales, — si ces principes, disons-nous, ont une portée générale qui oblige d'en étendre logiquement l'application à tous les genres de groupements et d'œuvres neutres, il reste vrai néanmoins que la solution de la controverse syndicale a été le motif et l'objet propre de la Lettre de Pie X aux Evêques d'Allemagne. L'objection nous le rappelle, et nous en convenons volontiers. Parlons donc maintenant de l'Encyclique et des syndicats.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas au courant des affaires d'Allemagne, rappelons les deux faits historiques que voici, dont la considération est indispensable à l'intelligence de la Lettre Pontificale :

1° Les catholiques sont en Allemagne une minorité, une belle minorité, si l'on veut, mais enfin une minorité. L'Allemagne est *pays protestant,* comme la France est *pays catholique.* Nos coreligionnaires sont là-bas socialement parlant ce que les protestants sont chez nous : une partie hétérogène dans un tout à caractéristique religieuse différente et même opposée.

2° Depuis quelque temps, deux *tendances* divergentes se sont manifestées parmi les catholiques allemands sur la question des rapports pratiques de la religion avec les œuvres sociales :

a) Les uns, plus intransigeants, ne goûtent pas du tout l'attitude conciliante, paisible et silencieuse, qui consiste, pour les catholiques, à se mêler volontiers aux protestants, à leur prêter la coopération de leur concours dans des œuvres philanthropiquement bonnes, mais non confessionnelles. Ils estiment que les catholiques doivent vivre en tout et partout en catholiques, et se refuser à toute compromission qui les contraindrait à dissimuler la note sociale de leur foi religieuse. Ils encouragent donc de toutes leurs forces l'union des ouvriers catholiques entre eux dans des syndicats franchement catholiques, et blâment, en principe, leur association avec des ouvriers protestants dans les syndicats neutres, non confessionnels, appelés à cause de cela syndicats simplement « chrétiens, » ou mieux, et plus couramment, syndicats « mixtes » : c'est la *tendance de Berlin.*

b) Les autres, plus libéraux, pensent qu'il y a tout profit, et point de sérieux inconvénient pour les catholiques à tirer avantage de leur union avec leurs frères protestants, là où la réalisation d'un bénéfice temporel commun peut se faire, sans risque d'aucun danger pour leur foi religieuse. Ils préconisent donc, comme licites et parfaitement accessibles aux catholiques, les syndicats mixtes : c'est la *tendance de Cologne.*

Sur le problème ainsi posé une polémique passionnée s'est engagée dans la presse allemande catholique, les organes de la tendance de Berlin défendant le texte et tout l'esprit de nos deux premières *Propositions,* alors que les journaux et revues inspirés par la mentalité de Cologne insistaient sur notre *Proposition III,* mettant en avant, à leur compte, toute la série d'objections qu'on a lues ci-dessus, et que nous leur avons en grande partie empruntées.

Le conflit était devenu si aigu et périlleux, si gros aussi de conséquences pratiques pour l'avenir, que, de part et d'autre, les évêques s'adressèrent au Saint-Siège, le priant de lui donner la solution qu'il estimerait opportune pour ramener l'unité et la paix parmi les catholiques d'Allemagne. Pie X à ces requêtes en sens opposés a répondu par sa Lettre *Singulari quadam,* en date du 24 septembre 1912, à laquelle nous faisions allusion dès le début de cette étude, qui n'en devait être dans notre pensée que le commentaire largement développé. Nos trois Propositions en sont au fond le résumé doctrinal. Après les avoir nettement rappelées, le Pape décide :

1° Que, pour les ouvriers catholiques, les syndicats formellement catholiques sont seuls à approuver, à encourager, à fonder et à multiplier le plus possible ; et que, s'il y a lieu de recourir à l'union avec les protestants, mieux vaut l'union du *Cartel* fédéral des syndicats catholiques avec les syndicats protestants, que la participation personnelle immédiate des catholiques aux syndicats mixtes ;

2° Que, vu l'état présent des choses en Allemagne, *pays protestant* à minorité catholique, les syndicats mixtes déjà constitués peuvent être provisoirement tolérés là où, sur le jugement des Evêques, et, en cas de besoin, du Saint-Siège lui-même, les circonstances seraient telles que l'interdiction fût pratiquement et prudemment un plus grand mal que la tolérance ;

3° Qu'il faut excepter de cette tolérance, et donc condamner de façon absolue, les associations ou syndicats neutres

a) qui toucheraient de façon quelconque *(directe aut oblique)* la cause de la religion ou de la morale ;

b) qui ne présenteraient pas les conditions auxquelles reste soumise la tolérance, à savoir, entre autres : que les ouvriers mêlés aux syndicats mixtes se feront par ailleurs inscrire aux groupements catholiques dits *Arbeiterverein,* où ils pourront trouver l'antidote des influences mauvaises du syndicat mixte ; et que ces syndicats ne présenteront, au point de vue religieux ou moral, aucune circonstance susceptible d'en faire interdire l'accès aux ouvriers catholiques, sur quoi les Evêques sont expressément invités à exercer leur vigilance et à

prononcer, s'il y a lieu, le jugement qui pourra convenir ;

4° Enfin, qu'il faut désormais cesser toute polémique et division sur ce sujet-là entre catholiques, les Evêques et le Saint-Siège restant préoccupés de l'affaire, et tout prêts, en cas de doute ou de difficulté nouvelle, à formuler toute décision et prendre toute mesure qui serait utile.

Il s'en faut aussi que le texte, pourtant très clair, de l'Encyclique ait été à la première heure interprété partout de même façon dans les milieux catholiques d'Allemagne. La « tendance de Berlin » y a vu un peu trop exclusivement peut-être le triomphe absolu de ses idées, pendant que les partisans du syndicalisme mixte exagéraient de leur côté la condescendance bienveillante du Pape à leur endroit. C'est cette exagération que met en relief la présente objection, dont il nous faut maintenant discuter les termes et donner la solution.

Non, il n'est pas vrai que le Saint-Siège *approuve* dans l'Encyclique les syndicats chrétiens allemands : il les *tolère*, et rien de plus, ce qui est tout différent. Nulle part le document pontifical ne présente une seule idée, un seul mot, où l'on puisse, même indirectement, apercevoir l'*approbation* des syndicats mixtes, tandis que, d'un bout à l'autre, cette approbation est expressément, et à différentes reprises, formulée à l'égard des syndicats catholiques.

Mieux que cela : les syndicats mixtes ne sont tolérés : qu'*à regret*, comme une dérogation malheureusement nécessaire, qu'il faut subir par crainte d'un plus grand mal ; *provisoirement*, tout juste pour le temps que subsisteront les circonstances majeures qui rendent actuellement juste et opportune la tolérance ; enfin *sous condition* d'observer les précautions qu'impose le risque fâcheux du contact des ouvriers catholiques avec les protestants.

Et voilà ce qu'on ose appeler *approuvé* et objet de *sympathie* de la part du Souverain Pontife ! !... Autant dire qu'on *approuve* et qu'on accueille avec *sympathie* l'ennui d'une visite désagréable, ou le tapage indiscret du piano voisin, parce qu'on subit, dans une pensée de tolérance résignée, l'un et l'autre, faute de mieux, crainte de pire !

On connaît la valeur des mots, à Rome. Ce n'est pas sans raison que le terme *tolérance* a été choisi dans le texte de l'Encyclique pour préciser la nature de la licéité et permission conditionnelle accordée aux syndicats mixtes, alors que les syndicats catholiques y sont l'objet de louange, d'encouragement et d'approbation positive sans réserve.

Nous avons eu déjà l'occasion, précédemment, d'analyser la doctrine morale de la « tolérance, » avec formule des conclusions théoriques et pratiques qui s'y rapportent. Inutile de revenir là-dessus. Contentons-nous seulement de faire observer que la présente objection énonce une fausseté évidente, en droit comme en fait, quand elle prétend tirer de l'Encyclique ce qui n'y est pas du tout, ce qui s'y trouve au contraire formellement contredit d'un bout à l'autre, à savoir que le Pape *approuve* les syndicats mixtes, alors qu'il ne fait que simplement les *tolérer*, et là seulement où il sera démontré qu'en raison des circonstances ils doivent être tolérés.

Fausseté aussi, que l'analogie en vertu de laquelle on voudrait étendre de façon globale aux pays catholiques la tolérance consentie à l'Allemagne. Le texte pontifical fait lui-même justice de ce procédé sophistique, quand il distingue la condition très différente des milieux syndicalistes, suivant qu'ils sont, comme ambiance générale, catholiques ou protestants. C'est pour cette dernière hypothèse seulement qu'est formulée la concession de tolérance, alors que pour les pays catholiques c'est la note opposée qui se fait entendre : « *Consociationes catholicæ in regionibus catholicorum institui atque omni ope adjuvari oportet.* »

Ce qui ne veut pas dire qu'en France, par exemple, pays catholique, la tolérance ne puisse aussi parfois s'imposer de façon légitime, ni qu'on soit en Allemagne déchargé de l'obligation d'en sortir le plus tôt possible pour rentrer dans la voie droite catholique qui est partout obligatoire en principe. Mais on voit assez ce qu'il y a d'illogique et de contraire au texte même de l'Encyclique, à mettre tous les pays sur le même pied dans l'affaire des syndicats, et à conclure : « Ce qui est déclaré permis chez nos voisins doit l'être aussi chez nous. » Ce serait exact s'il s'agissait d'*approbation*, et de la *thèse* générale, universellement vraie pour toutes les intelligences et toutes les régions du monde. C'est faux, dès là qu'une considération de simple tolérance est en jeu, donc exceptionnelle, donc admissible pour le cas seulement où se trouvent réalisées les conditions contingentes de l'exception.

Or, il s'en faut que la fondation et la vie des syndicats catholiques soit aussi pratiquement possible et aisée en Allemagne, milieu protestant, qu'en France, en Italie, en Espagne. Il n'est donc pas vrai qu'il y ait deux poids et deux mesures dans la morale pontificale : il n'y a qu'un poids et qu'une mesure, qu'une seule et même doctrine, qui enseigne à la fois le respect dû à la loi normale là où son application régulière s'impose, et la légitimité de la dérogation à la loi, là où ce régime exceptionnel, et fâcheux, est un moindre mal, que la prudence conseille d'accepter en attendant mieux.

Deux mots de réponse maintenant à la se-

conde partie de l'objection où l'on prétend que la neutralité syndicale en particulier est pour les ouvriers catholiques absolument exempte des inconvénients et dangers que nous avons signalés, en raison du but et des circonstances d'ordre tout matériel qui en sont la caractéristique.

Quelle erreur en principe, et quelle illusion, en fait, tous les jours démentie par les constatations de l'expérience ! Nous l'avons assez répété pour que le lecteur ne l'ait pas oublié : toute œuvre humaine, parce qu'humaine, est nécessairement une œuvre d'intelligence et de liberté, donc une œuvre morale, aucun acte humain, en tant que tel, n'échappant à la loi suprême, naturelle et surnaturelle, qui par définition le rapporte à une finalité déterminée ; et, comme la finalité dernière inévitable relève présentement de la religion révélée, il faut conclure que toute œuvre humaine est nécessairement par quelque endroit, dans ses raisons profondes, une œuvre morale et religieuse. Si naturel, temporel et terre-à-terre que soit l'objet matériel prochain de nos actes, de nos coopérations collectives, il reste toujours, pour une âme catholique, dirigeable *ad finem bonum,* par la pensée et la volonté, qui ne peuvent catholiquement ni concevoir ni vouloir aucune honnêteté, aucun *bien,* en dehors de la règle suprême des mœurs telle que l'impose à la conscience la double loi, naturelle et révélée, de la Raison et de la Foi.

Dans le syndicat l'objection ne voit que l'*objet,* et fait mine de ne pas apercevoir les *personnes*. Moral, religieux, catholique, l'objet ne l'est pas par lui-même, c'est évident ; mais la personne, le syndiqué, lui, reste toujours et quand même, quoique syndiqué, moral, religieux et catholique. Quand donc l'on dit que le syndicat, en raison même de son programme purement économique, à but d'intérêts exclusivement matériels, est exempt de danger au point de vue religieux, l'on fait une confusion sophistique fâcheuse, que nous avons déjà relevée plus haut, en attribuant aux *personnes,* sous le couvert du terme générique équivoque « syndicat, » une caractéristique de non confessionnalité qui n'appartient qu'à l'*objet* pris en soi, abstraitement, avant son contact avec l'intelligence et la volonté de l'homme.

Du reste, pour nous en tenir aux syndicats, puisque l'on nous invite à y insister davantage, le fait que des questions économiques y sont engagées ne suffit-il pas à démontrer déjà à priori que la neutralité morale et religieuse y est impossible? Tous les problèmes d'économie sociale sont-ils autre chose que des questions de justice et de charité, auxquelles par surcroît viennent s'ajouter des considérations qui intéressent une foule d'autres vertus : la prudence, la tempérance, la religion, tout le Décalogue, les préceptes de l'Eglise, etc.? La seule question du salaire n'est-elle pas déjà, dans la réalité des faits tout comme dans les controverses de nos docteurs en économie politique, une difficulté grosse de raisons où la morale et la religion sont grandement intéressées? Et n'est-ce pas au nom de la morale, de la religion aussi, qu'on a en ces derniers temps, de part et d'autre, chez les catholiques et chez les incroyants, préconisé des réformes humainement souhaitables et bienfaisantes, touchant l'organisation du travail, sa durée, ses accidents, le travail de nuit, le travail des femmes et des enfants, le salaire des femmes mariées, le repos hebdomadaire, la mutualité, l'épargne, etc., etc.?

Pas un de ces problèmes, précisément parce que, vus du côté des personnes, ils sont *humains,* pas une de ces questions économiques, où la morale n'ait à dire son mot et où par conséquent la religion ne soit, elle aussi, par là-même intéressée pour le catholique auquel sa foi interdit de distinguer morale naturelle et morale religieuse, de s'en tenir jamais à la première seule, en mettant délibérément la seconde à l'écart.

Et puis, à supposer qu'on admît comme légitime la neutralité des syndicats en raison de leur objet et qu'il n'y eût de ce côté-là aucun inconvénient pour les ouvriers catholiques à les fréquenter, il resterait toujours à craindre pour eux le *danger* des promiscuités *personnelles* avec les adversaires de leur foi, sans parler des notes de *scandale* et de *maladresse* dont on purgera difficilement le concours bénévole que nous prêtons publiquement à des ennemis publics de Dieu et de son Eglise.

Au surplus, l'expérience est là, suffisamment longue et claire, qui confirme par la leçon des faits les raisons qu'a la doctrine catholique de tenir pour suspects, et occasions dangereuses, tous les syndicats neutres, même les meilleurs. Sans parler des déviations politiques et socialistes qui maintes fois les ont fait sortir du cercle purement professionnel où le législateur de 1884 avait émis la prétention vaine de les enfermer, qui comptera les sottises, morales et religieuses, de paroles et de gestes, où se sont laissé entraîner les associations syndicales, même en dehors du temps troublé des grèves, dans les réunions de leurs Bourses du travail, au centre de la Confédération Générale, dans l'affolement de leurs passions déchaînées, dans la brutalité de leurs revendications, et surtout dans la violente littérature de leurs orateurs?

Non ! Un syndicat neutre, pas plus en fait qu'en principe, n'est un milieu de culture où une âme catholique puisse se trouver à l'aise. Elle y manque fatalement d'air respirable, et trop souvent court le risque inévitable de s'y intoxiquer au contact des miasmes dangereux

qui s'en dégagent. Avec Pie X nous concluons que les meilleurs de ces groupements, les plus dignes de tolérance, les moins compromettants enfin, restent toujours quand même condamnables, parce que contraires à la doctrine catholique, et toujours sujets à suspicion d'inconvénients éventuels que donnent malheureusement trop à craindre la versatilité des meilleures résolutions purement humaines et l'enseignement des rudes leçons expérimentales de l'histoire.

Reste la troisième partie de l'objection. A celle-là il nous faut avouer en toute loyauté que nous n'avons rien à répondre. La vérité ici est attristante. Mieux vaut pourtant la constater que la taire. Non, hélas ! les catholiques français ne sont pas socialement « organisés » pour prendre partout la place de choix qui conviendrait à leurs intérêts temporels non moins qu'à leur foi, dans le mouvement syndicaliste qui tend à entraîner de plus en plus la masse ouvrière. C'est là un fait, souverainement regrettable, dont il y a lieu de tenir compte pour autoriser plus largement, en attendant mieux, la participation des catholiques aux seuls syndicats neutres existants. Mais nous nions qu'on en puisse tirer la conclusion découragée qui veut tenir pour désormais définitif en France ce régime d'hypothèse à tolérance, et impossible le retour de la vie catholique sociale chez nous à une situation meilleure. C'est ce que nous voudrions nettement mettre en lumière dans la conclusion finale pratique de cette étude.

CONCLUSION

Avec le XX^e^ siècle la liberté d'association est devenue légale, et la voici déjà entrée profondément dans nos mœurs. Resterons-nous donc seuls, nous catholiques, à la bouder, alors que, dans toutes les expansions de la vie humaine naturelle, matérielle ou intellectuelle, économique ou libérale, les adversaires de notre foi en font sans nous, en dehors de nous, contre nous, l'usage prodigieusement fécond que nous ne pouvons nous-mêmes nous défendre de constater, d'admirer et d'envier? Si l'*union fait la force,* l'isolement de la dispersion est cause de faiblesse. L'action catholique sociale n'a plus comme autrefois pour s'affirmer l'appui officiel de l'autorité gouvernementale. Il lui faut à tout prix reconquérir le prestige public qu'elle a perdu devant le peuple avec la rupture du Concordat. Quelque puissantes qu'elles soient, les œuvres isolées de nos meilleurs catholiques n'y sauraient suffire. L'influence pratique de la force religieuse, parce qu'en définitive morale et humaine, peut, elle aussi, s'exercer avec une efficacité « proportionnelle aux masses » d'où elle émane, et la foi révélée ne nous autorise pas — tant s'en faut — à oublier que la puissance populaire du nombre est un des théorèmes fondamentaux de la psychologie des foules.

La doctrine catholique, il est vrai, ne subordonne pas de façon exclusive à ce moyen collectif la distribution et les efficacités individuelles de la grâce rédemptrice ; mais, loin de l'exclure, elle l'utilise comme un auxiliaire précieux, une forme naturelle légitime des perfectibilités humaines. La pratique de l'Eglise, traduction concrète de l'esprit évangélique, n'est-elle pas une manifestation claire de sa pensée sur le bienfait et la nécessité vitale des associations pour le culte et la prière en commun, pour la vie religieuse, pour le service social public de la foi et de la charité?

Cinquante hommes, dix seulement si l'on veut, vivent très chrétiennement mais dispersés dans la masse d'une paroisse populeuse. Réunissez-les ; amenez-les à se montrer en groupe compact, faisant œuvre de religion au grand jour devant la société qui les entoure... Quelle différence, et pour eux, et pour les témoins de leur union ! Dix, cinquante, ...c'est peu, dites-vous ! C'est, cependant, plus et mieux que la poussière atomique d'unités sans cohésion, ignorées ou à peu près du grand public, dans la mesure où elles s'ignorent entre elles. C'est une force, comme on dit, de se sentir les coudes, force de solidité pour les membres groupés, force d'attraction, inconsciente mais certaine, pour les hésitants d'à-côté, qui iraient bien à l'église s'ils savaient devoir s'y trouver en compagnie, à l'abri de la risée qui menace toujours quelque peu, et beaucoup sur ce terrain-là, les audaces solitaires.

La plus belle et féconde œuvre de zèle pastoral qui se puisse faire aujourd'hui c'est celle-là : apprendre aux *hommes* catholiques à se connaître, se fréquenter, se soutenir, se grouper enfin dans des unions judicieusement choisies quant à leur but et aux conditions pratiques de leur vitalité collective. Nous ne cessons de le répéter à l'*Ami du Clergé :* l'avenir pour l'Eglise de France est là ! Pour en douter un instant, il faudrait, ou bien méconnaître ce que l'union des catholiques leur donnerait de puissance de vie sociale, ou bien ne pas voir la force chaque jour grandissante des adversaires de notre foi, grâce à l'usage intelligent qu'ils savent faire, eux, de la liberté d'association.

D'aucuns, nous le savons bien, nous accusent d'être des théoriciens de cabinet, des utopistes, des prêcheurs dans le désert... Pourquoi? — Parce que, dit-on, la fondation des groupements catholiques est devenue chez nous difficile...

— Eh ! sans doute !... Est-ce que nous ne sommes pas les premiers à en convenir? Remonter un courant est toujours travail pé-

nible, qui demande de l'effort, du courage, de la ténacité. En sommes-nous donc là, de n'oser plus entreprendre les labeurs ardus de l'apostolat, par peur de la fatigue, de la contradiction, des amertumes qui nous y attendent?

— Peur de la fatigue, non, dit-on encore... mais perspective d'insuccès et donc certitude d'efforts inutiles, de trésors de vie jetés dans le vide !...

— Parole d'abandon découragé qui ne devrait jamais tomber d'une bouche sacerdotale !... Passe encore, que les suggestions de la crainte paralysent nos bonnes volontés apeurées, là où notre seul personnel jugement de prudence est en cause. Mais c'est le Christ, c'est l'Evangile, c'est le Saint-Siège, et naguère encore, comme toujours, Pie X, qui nous disent à propos de cette œuvre des groupements catholiques : marchez ! Que devient alors la *prudence* des sourds ou désobéissants qui restent figés sur place? A-t-on jamais chez nous subordonné la mise en train d'un mouvement d'apostolat légitime, recommandé, obligatoire, aux perspectives aléatoires de son final succès? A nous de labourer le sillon, d'y jeter la semence. La Providence se charge du reste, qui est son affaire.

Nous l'avons fait remarquer dès le début de cette étude. Nous souffrons encore de la torpeur léthargique où nous avait plongés, tous tant que nous sommes, prêtres et fidèles, le régime concordataire. La protection de l'Etat avait anémié, nous dirions bien confisqué les spontanéités de nos énergies individuelles. Il faut reprendre, et immédiatement, l'usage perdu de nos libertés, ainsi que l'ont fait déjà tant de gens avisés qui ont su mettre à profit le droit d'association reconnu à tous les citoyens de la société française.

En particulier, pour les syndicats, puisqu'il en est expressément question, nous avons commis, dès l'origine de la loi, la faute de ne pas nous en préoccuper au point de vue religieux. Il eût été plus facile alors d'en fonder à note franchement catholique. Au lieu de cela, nous nous sommes laissés entraîner par le courant économique *neutre,* et tranquillement embrigader dans des associations, devenues puissantes par notre concours, sans cesser de rester périlleuses en raison de leur neutralité.

— Comment faire aujourd'hui? Les positions sont prises, les places occupées, le mouvement lancé, en pleine activité... Allons-nous imposer aux travailleurs catholiques l'obligation de quitter leurs syndicats actuels neutres, pour les condamner à l'isolement, ou les inscrire à des syndicats catholiques qui n'existent pas?

— Non ! Telle n'est pas du tout la ligne de conduite pratique qu'il faut suivre. Là où il n'y a pas de syndicat catholique, rien n'empêche d'admettre, provisoirement au moins, et sous les réserves que de droit, la participation continuée de nos hommes chrétiens aux groupements neutres dont ils estiment qu'il y a intérêt grave pour eux à faire partie. Ce serait très mal entendre les enseignements de l'Encyclique *Singulari quadam* que d'y voir seulement nos deux premières Propositions, sans tenir compte du régime très légitime de tolérance que préconise éventuellement la troisième, conformément au texte même de la parole pontificale. Il se rencontre en France, tout comme en Allemagne, des circonstances qui ne permettent pas de pousser à l'extrême, au confessionnal surtout, la rigueur des purs principes en matière syndicale.

Mais, ceci dit et bien entendu, voici maintenant ce que nous voulons ajouter, et que nous recommandons instamment à la plus sérieuse réflexion de nos confrères du ministère pastoral dans les paroisses.

1° Tous les prolétaires, tous les travailleurs, tous les patrons, ne sont pas syndiqués, tant s'en faut. D'après l'approximation de certaines statistiques qui paraissent dignes de foi, le réseau syndical, pour le moment, chez nous, n'englobe pas le tiers de ceux qui pourraient s'y trouver compris. Une marge considérable reste donc accessible encore à de nouvelles fondations plus catholiquement inspirées que celles de la première heure. N'attendons pas à y être poussés par l'exemple ou les initiatives moins timides de ceux qui ne sont pas des nôtres. C'est tout de suite qu'il nous faut occuper crânement le terrain libre encore. Le syndicalisme est en train de prendre racine à fond dans nos mœurs. Soyons bien sûrs qu'un jour à venir, prochain peut-être, la classe travailleuse, ouvrière et patronale, finira par y entrer tout entière. Il est donc prudent, nécessaire même, de prendre une avance profitable, si l'on ne veut pas être submergé par des courants suspects. Au surplus, les œuvres d'union syndicale ne présentent en soi aucun caractère qui puisse alarmer la conscience catholique, la nôtre en particulier, et nous empêcher de les provoquer entre fidèles chrétiens là où elles n'existent pas encore.

Donc, il faut, et sans tarder, fonder des syndicats catholiques *a)* à côté et en face des syndicats neutres de même ordre déjà préexistants, si l'on peut disposer d'un nombre suffisant de catholiques qui n'y soient pas encore inscrits ; mais *b)* il faut en établir aussi, même dans les endroits et pour les professions ouvrières qui n'en ont pas encore à note non confessionnelle.

2° Le syndicat catholique ne devra jamais être ni paraître institué dans une pensée de lutte ou de simple opposition avec l'autre, le neutre, qui est en face. Au contraire. Tous les deux poursuivent le même but honnête et le

même but commun, qui est la défense des intérêts économiques de la profession tout entière. Il est possible, ainsi que c'est malheureusement arrivé à propos des syndicats *jaunes* et *rouges,* il est possible que des dispositions inamicales provoquent l'antagonisme des deux syndicats, neutre et catholique ; mais, au moins, que le fait de cette hostilité ne soit pas imputable aux nôtres, dont il importe, au contraire, que l'attitude reste toujours sympathique à leurs confrères du travail sur le terrain commun des intérêts et revendications légitimes de la corporation tout entière.

3° Ainsi que le Pape l'admet très bien pour l'Allemagne, rien n'empêche que les syndicats catholiques s'unissent, chez nous aussi, aux syndicats neutres de la même profession, dans une fédération supérieure et générale dite *Cartel* de l'autre côté du Rhin, à laquelle il appartiendra de faire, par l'intermédiaire de délégués librement choisis de part et d'autre, l'union utile, parfois nécessaire, de tous les groupements particuliers, catholiques ou non.

4° Gardons-nous d'une équivoque, et de l'imprudente exagération de zèle qui pourrait s'ensuivre. Quand nous souhaitons, avec le Pape, la fondation de syndicats catholiques, il faut bien entendre que l'épithète « catholiques » vise avant tout les *personnes* et non point l'*œuvre syndicale* en elle-même. Il ne saurait donc être question de transformer le syndicat en association pieuse à but de culte ou de propagande religieuse. Non, ce n'est pas cela ! On demande que les personnes qui font par ailleurs profession de foi catholique se groupent entre elles, s'abstiennent de se mêler à des mécréants, même quand le but de l'union est purement économique, ou chose en soi d'ordre absolument naturel, sans connexion objective avec la foi. Ce sera très bien, et rien assurément n'est plus souhaitable, si les membres catholiques syndiqués mêlent une pensée ou une œuvre de religion à leur travail collectif, une prière par exemple avant et après les séances de réunion, une messe ou cérémonie religieuse de temps en temps, comme consécration de la note chrétienne dominante du groupement ; mais ce n'est pas nécessaire, et le syndicat resterait conforme à la pensée pontificale, quand même on n'y ferait à aucun moment œuvre de religion, pourvu qu'il fût composé de « membres catholiques, » se recrutant comme tels entre eux, et sous cette préalable, quoique extrinsèque, condition.

Pour parler avec rigoureuse exactitude, c'est donc syndicat *de catholiques* qu'il faudrait dire plutôt que syndicat *catholique*. On peut être d'ailleurs, bien assuré que le syndicat sera toujours, et en principe, et occasionnellement « catholique, » précisément parce que composé de membres catholiques, quel que soit le but qu'il poursuive, aussi éloigné des préoccupations religieuses qu'on veuille l'imaginer.

5° L'institution de syndicats catholiques, patronaux et ouvriers, entraîne une conséquence intéressante pour nous prêtres, ou plutôt suppose dans le clergé une condition préalable très importante, à laquelle il faut aussi songer. Ces groupements catholiques, bien qu'autonomes, purement laïques si l'on veut, dans leur composition et leurs programmes, n'en resteront pas moins, autant par droite intention de cœur que par la force des choses, soumis aux influences de la direction hiérarchique. Ils voudront avoir nos conseils, nos décisions au besoin, nous savoir à côté d'eux, tout prêts à les soutenir dans leurs défaillances possibles, à les éclairer dans leurs doutes. Et si c'est un droit chez eux d'attendre du prêtre, aux heures opportunes, le concours de sa direction morale et religieuse, c'est donc aussi pour lui un devoir de répondre à leur appel, sinon même de provoquer, de façon antécédente et plus efficace, le premier mouvement qui les fera naître et convenablement subsister dès l'origne.

Or, la bonne résolution pratique des *questions syndicales* de l'heure présente demande un peu plus que nos connaissances classiques ordinaires de philosophie naturelle et de théologie morale. Il y faut aussi quelque compétence économique et un jugement averti qui sache concilier la convenable mesure des intérêts temporels légitimes avec les règles de la justice et de la charité. C'est peut-être la conscience d'une insuffisante instruction dans cet ordre « nouveau » d'idées et de faits qui a déterminé beaucoup de prêtres à se tenir à l'écart du mouvement syndical, à le voir même d'un mauvais œil, à ne rien faire pour le provoquer, même dans le sens catholique, à le paralyser quelquefois par une attitude d'hostilité plutôt regrettable en raison du conflit qu'elle paraît accentuer entre la religion et le souci des intérêts matériels de la vie. Le Pape veut des syndicats catholiques ; c'est donc qu'il veut voir aussi le clergé s'instruire assez des problèmes d'économie sociale pour exercer utilement auprès d'eux son ministère de surveillance, de bon conseil et de direction.

6° Quand nous aurons des syndicats catholiques à offrir aux travailleurs, l'heure sera venue alors d'en ouvrir les portes à ceux des nôtres qui ont dû, faute de mieux, s'inscrire déjà aux groupements non confessionnels, et de les décider prudemment à venir grossir la compagnie de leurs frères en travail et en religion.

Prudemment, disons-nous, parce que deux écueils sont à éviter dans ce passage d'un syndicat à un autre. Il importe tout d'abord qu'il ne soit marqué par aucun incident sus-

ceptible d'en accréditer l'interprétation fâcheuse que nous avons déjà écartée, à savoir que les syndicats neutres et catholiques sont opposés entre eux, « ennemis » les uns des autres, ce qui est et doit paraître aux yeux de tous manifestement faux, aucune concurrence d'antagonisme n'étant admissible entre gens qui poursuivent le même but par les mêmes substantiels moyens, différenciés donc entre eux seulement par les sympathies personnelles extra-syndicales qui les groupent et les locaux séparés où ils se réunissent.

Il importe encore, en second lieu, que les transfuges du syndicat neutre soient assurés de ne voir en rien lésés leurs intérêts professionnels par le fait de leur adhésion au syndicat catholique. Celui-ci aura donc grand soin d'offrir tous les avantages de l'autre, et encore plus s'il se peut. La grève même n'est pas exceptée. Ce n'est pas le lieu d'en disserter à fond. Disons seulement que, s'il est *per accidens* des grèves moralement condamnables, il en est aussi d'irréprochables, de nécessaires même, auxquelles des syndiqués catholiques peuvent et doivent sans scrupule de conscience participer. Il faudra donc détruire dans les milieux ouvriers cette persuasion fausse, très répandue, que l'Eglise n'aime pas les grèves, qu'elle les interdit, et que des syndiqués catholiques seraient à priori empêchés d'y concourir avec leurs confrères des syndicats voisins.

7° Et voici, enfin, la seule résolution juste de la controverse soulevée récemment à propos de ce qu'on nomme l'*organisation professionnelle*. En deux mots, tel est le problème : les uns veulent qu'on groupe, de gré ou de force, *tous* les travailleurs d'une profession donnée dans une sorte de confédération universelle, ayant à sa tête un conseil supérieur dirigeant, chargé des intérêts généraux de la corporation, et dont les décisions s'imposeraient sans distinction à tous les ouvriers du groupe en même temps. C'est le rêve des tenants de l' « organisation professionnelle » comme ils disent. Beaucoup d'excellents esprits, très catholiques, se rallient volontiers à cette conception, qui aurait pour avantage de supprimer les divergences entre ouvriers, nuisibles à l'entente commune, et d'assurer par là-même plus efficacement le succès des revendications de la corporation entière, pour le plus grand profit de tous ses membres.

D'autres économistes — et nous sommes de ceux-là — trouvent périlleuse l'idée de cette sorte de syndicat supérieur à la fois universel, forcé et neutre. Parce qu'*universel,* il crée dans son unité de gouvernement trop absolue un danger évident de despotisme tyrannique éventuel ; parce que *forcé,* il lèse le droit naturel qu'a chacun d'user de son libre arbitre dans la direction humaine de sa vie, même en matière de travail ; parce que *neutre,* il tombe sous les critiques très graves que nous avons formulées à l'adresse de toute union ou œuvre humaine neutre quelconque. C'est un retour aux abus des anciennes corporations à leur déclin, sans le bénéfice des avantages moraux et religieux qui y subsistaient encore.

Le Pape suggère une solution bien préférable : celle de l'union confédérée des syndicats dans le conseil supérieur général du *Cartel,* chaque syndicat gardant son autonomie, sa vie propre, sa liberté, dans la mesure où ses délégués trouvent honnête et utile de le faire, à l'encontre des invasions possibles de solutions économiques fausses sur le terrain de la morale ou de la religion.

*
**

Il est temps de résumer et de finir. Nous avons entrepris cette étude pour répondre à la pensée du Souverain Pontife et éclairer les consciences catholiques, celles de nos bien-aimés confrères avant tout, sur les graves périls de la poussée syndicale neutre qui menace de bouleverser profondément la classe travailleuse tout entière. Il était besoin de mettre à sa place, au centre et au-dessus de la controverse, la forte lumière de la thèse catholique spéculative et morale, sur l'erreur et les dangers des associations et œuvres humaines non confessionnelles. Avec le Pape, nous avons eu soin de joindre à la thèse son correctif hypothétique éventuel, et pour que personne ne soit tenté de nous reprocher la tendance trop théorique ou utopique de notre doctrine, nous avons dit, comme conséquence des principes posés, ce qui pouvait et devait être tenté pratiquement par nos catholiques français en matière syndicale, sur le terrain vivant des faits. Nous n'ignorons ni les difficultés de l'entreprise à laquelle le magistère suprême de l'Eglise nous convie dans l'intérêt surnaturel des âmes, ni les insuccès, par ci par là possibles et probables, de cette orientation nouvelle de nos efforts apostoliques. Et nous disons quand même à ceux qui nous lisent et veulent bien accorder quelque confiance à nos idées : *En avant !*

Et ce ne sont pas « nos idées » que nous leur offrons seulement pour motif de l'action sociale catholique nouvelle où nous souhaiterions les voir entrer, que nous souhaiterions voir demain succéder à la tant regrettable inaction sociale catholique d'hier ; c'est au nom de l'Eglise, de la théologie, de la pure philosophie naturelle même, de l'expérience historique et du bon sens, que nous leur disons : *En avant !*

Puisque c'est l'organisation *collective* qui fait la puissance sociale formidable des ennemis de notre foi, comprenons donc enfin que l'or-

ganisation collective des catholiques est non seulement l'unique résistance efficace à opposer à la poussée adverse, mais aussi, le bon, l'excellent, l'unique moyen, à l'heure actuelle, dans l'état présent de l'évolution des mœurs, d'augmenter le prestige public de la religion et de faciliter, par cette porte nouvelle grande ouverte, le retour des brebis égarées au bercail.

Malgré ce que peuvent présenter d'un peu âpre pour certains yeux malades ou affaiblis les angles aigus de la saine doctrine et des conclusions fermes qu'on vient de lire, nous restons persuadés que notre langage sera approuvé et notre appel favorablement accueilli par tous ceux qui ne veulent pas oublier ce qu'il y a de sagesse humaine profonde, naturelle et évangélique, dans les formules populaires de la puissance collective, formules de foi révélée et formules de raison : *Væ soli... Funiculus triplex difficile rumpitur... L'union fait la force.*

FIN

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Parfois, dans nos conversations entre missionnaires africains, nous cherchons à nous rendre compte de ce qui constitue la noirceur de la peau chez les noirs. Certains d'entre nous n'admettent pas l'influence du climat, vu que depuis des siècles il y a des nègres en pays froids (Etats-Unis) et que leur peau ne change pas pour cela. Est-ce bien vrai ? Le bienveillant *Ami* pourrait-il donner une étude sur la couleur de la peau dans les diverses races humaines ?... Vous rendriez service à beaucoup de missionnaires, qui n'ont pas cela dans leur pauvre bibliothèque.

R. — Pourquoi les noirs sont noirs et les blancs sont blancs ? C'est là une question singulièrement obscure et litigieuse, aujourd'hui encore, quand on veut vraiment rechercher le *pourquoi*, même un *pourquoi* très relatif, très élémentaire, très limité, et dès que l'on dépasse le *comment*.

La chimie des pigments. — La couleur de la peau, à laquelle se rattachent celles des cheveux et des yeux, est due en dernière analyse à ce qu'on nomme des pigments, substances chimiques, la plupart très mal connues, localisées particulièrement dans l'épiderme. Les pigments n'existent pas seulement chez l'homme, et même ils sont beaucoup moins abondants chez lui que chez maints êtres vivants ; on les rencontre au contraire dans toute la série animale et dans l'immense majorité des végétaux, y compris les plantes inférieures. Si les plantes sont caractérisées par leur couleur verte, elles la doivent à des grains colorés par un pigment de composition complexe appelé chlorophylle.

Or, au point de vue de la couleur, les races humaines se groupent sous quatre types : les blancs, les jaunes, les rouges et les noirs, qui démontrent par le fait même l'existence de trois éléments de coloration différents, de trois pigments. Mélangés en quantités variables, ces trois éléments suffisent à expliquer toutes les combinaisons de couleurs, toutes les nuances sans nombre entre lesquelles se répartit la grande famille humaine. Les blancs doivent leur teint spécial à la petite quantité de pigments contenue dans leurs tissus, qui restent par conséquent beaucoup moins colorés et théoriquement presque incolores. Que l'un des trois pigments typiques s'y développe : aussitôt les blancs eux-mêmes seront teintés de jaune, de rouge ou de brun.

Le pigment des races jaunes, ou plus généralement des teints jaunâtres, est la *biliverdine*, dérivée elle-même au point de vue chimique de l'*hémoglobine*, qui donne leur couleur au sang et par suite aux épidermes qualifiés de rouges. Quant aux bruns et aux noirs, ils tiennent leur teinte propre d'un élément beaucoup plus facile à nommer qu'à connaître, la *mélanine*. Jusqu'ici tous ces noms ressemblent fort à la « vertu dormitive » qui fournissait jadis l'explication, souvent raillée et peut-être un peu à tort, des qualités spécifiques du pavot. Voyons un peu ce que la chimie et la biologie peuvent nous enseigner d'un peu précis sur ces trois corps.

Il nous faut partir de la constitution même de la cellule, qui se compose, comme on sait, d'une membrane enveloppant un protoplasma ou masse de matière vivante individualisée par la présence d'un noyau. La partie essentielle de ce noyau est un filament tantôt pelotonné sur lui-même, tantôt déroulé puis fractionné en tronçons, et dans la matière duquel se trouvent enchâssés de petits grains remarquables par l'avidité avec laquelle ils fixent les substances colorantes. Tout être vivant, plante ou animal, est un amas de cellules ainsi composées. Or la substance qui constitue ces granules dont nous venons de parler joue un rôle capital dans le développement de tous les êtres vivants. Cette substance très complexe a reçu le nom de *chromatine*. Elle est regardée comme le point de départ de nombreuses combinaisons colorantes chez les animaux. Une vue très ingénieuse, confirmée par de nombreuses expériences, est celle qui considère beaucoup de couleurs animales comme de simples produits de décomposition de cette chromatine, c'est-à-dire en somme comme des excrétions de l'organisme voisines de l'urée. Il y aurait donc là une de ces admirables harmonies de la nature que la science nous découvre tous les jours. Les brillantes couleurs étalées sur les ailes des papillons, certains reflets colorés où la lumière se joue sur le corps des poissons, suppléeraient ainsi à l'insuffisance ou à l'absence du rein.

C'est de produits de ce genre que l'hémoglobine, qui donne au sang sa couleur, serait elle-même un dérivé. Ces rebuts de l'économie, ces déchets de l'organisme seraient finalement utilisés pour

produire d'abord le pigment jaune et, de là, le pigment rouge. L'hémoglobine ne contient pas que des pigments : on y trouve aussi une substance albuminoïde et des acides gras. Mais le pigment est ici pour nous l'essentiel. Or, ce pigment est à son tour le point de départ d'une série de transformations dont les produits sont les pigments propres de l'urine et de la bile ; ce sont eux qui donnent les épidermes jaunâtres. Reste le pigment noir ou mélanine ; certains chimistes ou biologistes ne sont pas éloignés de le rattacher aussi à la chromatine, bien qu'en elle-même celle-ci soit encore très mal connue.

Dans tous ces pigments on constate, en outre de la chromatine, de l'azote et, du moins pour le pigment rouge et le pigment noir, la présence de certains métaux, comme le fer, qui semble, avec l'arsenic et quelques autres corps, jouer un certain rôle dans la coloration des animaux.

Les pigments dans l'organisme. — Chez les êtres vivants, dans leur ensemble, les pigments se trouvent en général sous la forme de petits grains sphériques [1]. Dans notre cas particulier, cela est vrai de la mélanine qui se trouve chez les noirs sous forme de petits grains noirs accumulés dans les jeunes cellules de la face intérieure de l'épiderme. Cette couche noire, lorsqu'on ramollit la peau en la faisant macérer, peut se détacher de l'épiderme et même rester adhérente au derme. Elle possède donc une certaine consistance, sinon une certaine individualité. Mais ce pigment noir ne se trouve pas seulement dans la peau des noirs. Tous, blancs, jaunes ou rouges, en possèdent en quantités variables et avec des tons de toutes nuances depuis le plus foncé jusqu'au plus clair. Dans une même cellule, en effet, on aperçoit souvent des granulations beaucoup plus pâles, d'autres beaucoup plus foncées, d'autres enfin complètement noires. Le hâle produit par la lumière sur le teint des blancs est dû à ce pigment ainsi que la teinte plus foncée de quelques parties du corps, comme la face interne de la membrane moyenne de l'œil. C'est également à un pigment très analogue à la mélanine que les cheveux doivent leur coloration. Chez les nègres, les muqueuses elles-mêmes, lèvres, voile du palais, gencives possèdent de la mélanine qui s'y accumule parfois sous forme de plaques assez nettement circonscrites.

Le pigment rouge se trouve fixé sur les globules colorés du sang ou même libre dans le liquide sanguin où il forme des traînées granuleuses. Lorsque l'épiderme est dépourvu de pigments, noirs ou jaunes, sa transparence laisse apercevoir la teinte des chairs où le pigment rouge est accumulé. De là ce teint fleuri d'autant plus prononcé que la peau est plus transparente et que le sang est plus riche en globules. Après une hémorragie ou dans l'anémie, le petit nombre de ceux-ci ne suffit plus à donner ce teint rose dont on fait la caractéristique d'une santé florissante, et la peau devient pâle et cireuse.

Enfin les pigments jaunes sont répandus dans la bile. C'est par eux que dans la jaunisse le malade prend une teinte caractéristique et que, en dehors de l'état de maladie, beaucoup d'épidermes humains, surtout à la face, sont plus ou moins teintés de jaune.

Influences physiques et chimiques. — Puisque les pigments se trouvent dans toute la série animale et dans la majeure partie des végétaux, on peut facilement expérimenter sur des êtres colorés très simples et étendre par analogie les conclusions aux êtres plus élevés. Ces conclusions, sans être absolues, auront au moins la valeur d'indications ou d'explications provisoires.

Or c'est sur les microbes colorés qu'il est le plus facile de tenter ces expériences et c'est ce qu'on a fait. On a trouvé de la sorte que la lumière, suivant son intensité, y favorise ou non la production du pigment [1] et que quelquefois même, lorsqu'elle est trop intense, elle peut supprimer indéfiniment la fonction de pigmentation. Parallèlement, des expériences sur les poisons d'origine chimique ont montré que les petites doses exaltent la fonction colorante, tandis que des doses élevées la suppriment. La chromatine, dont nous avons parlé au début, attire énergiquement à elle les poisons et ceux-ci la détruiraient, si ses produits de destruction ne les fixaient et ne les faisaient entrer dans des combinaisons inoffensives. « Toutes les fois, dit G. Bohn dans *L'évolution du pigment*, qu'un agent physique ou chimique, par trop intense, tend à détruire la chromatine,

[1] Il se produit un très curieux phénomène dans beaucoup de ces granulations colorées : elles sont agitées de mouvements extrêmement rapides à l'intérieur des globules ou des liquides qui les renferment. A quoi tiennent ces mouvements oscillatoires rapides et continus, que l'on a rapprochés des mouvements browniens, on ne le saurait encore dire à l'heure actuelle. Mais le fait en lui-même mérite d'être signalé. L'addition de chloroforme ou de sublimé fait cesser ces mouvements. Mais d'autre part ils résistent à une température de 120° maintenue pendant un quart d'heure. Ce dernier fait ne prouve pas la nature purement chimique des pigments, comme le croyait Carnot qui a fait ces expériences, puisque les spores des bactéries qui sont également des êtres vivants résistent à la même température.

[1] L'exemple des poissons plats dont une face seulement est colorée, celle qui est exposée à la lumière, est un exemple souvent cité. Il en est de même de certains invertébrés recueillis dans l'obscurité des cavernes, qui, incolores, se colorent au bout d'un certain temps à la lumière. On peut rapprocher de ces faits de curieuses expériences sur les chenilles. Dans certains cas elles prennent la couleur du milieu qui les nourrit ; quelques-unes qui vivent exclusivement de fleurs passent au rouge, au jaune, au vert, au gris, suivant l'hôte qu'elles sont en train de dévorer. Mais, on l'a démontré expérimentalement, la couleur des aliments n'est pour rien dans ce phénomène Si l'on fournit en effet la même nourriture aux produits d'une même ponte, dans l'espèce donnée, et qu'on les soumette simplement à l'action de la lumière reflétée par des papiers diversement coloriés, c'est-à-dire si on les met dans des boîtes tapissées de papiers de teintes diverses, les chenilles prendront la couleur de ces papiers. C'est donc bien l'action de la lumière et non celle de la nourriture qui est en cause.

Il ne faudrait pas croire que ces exemples nous éloignent de notre sujet. Ils l'éclairent au contraire, d'autant plus que les principaux pigments sont analogues dans l'échelle entière du règne animal.

les produits de décomposition s'y opposent, et l'on comprend ainsi l'importance de la formation des pigments sous l'influence de la lumière ou celle des intoxications. » Cela nous ramène aux relations étroites qui existent entre les pigments et les déchets organiques.

En somme, il semble qu'on peut dire, pour ce qui est de l'action de la lumière, que les êtres vivants l'utilisent à produire, quand elle devient trop intense, un écran contre elle-même, et cet écran ce serait le pigment noir.

Telles sont les notions que nous fournit là-dessus la biologie comparée. Nous allons les compléter des principales données anthropologiques.

Les quatre couleurs types. — Les quatre types humains communément désignés sous les noms de blancs, jaunes, rouges et noirs, ne sont pas tous aussi distincts qu'ils le paraissent au premier abord, ainsi qu'on va voir.

Chez les blancs d'Europe, que de nuances, que de variations, même à négliger les particularités individuelles et à ne juger que par les grandes lignes ! Il y a le teint rosé des Scandinaves, le teint fleuri des Anglais et des Danois, le teint chaud des Germains, la coloration brune des Méridionaux, celle plus accentuée des Espagnols, celle différente encore des Italiens ou des Grecs. Enfin les Kabiles, tout bronzés qu'ils sont, se rattachent pourtant à la race blanche. De plus, il y a une grande différence entre la coloration d'un paysan français en été et en hiver. On a même essayé de distinguer deux groupes parmi les individus de race blanche : ceux que le soleil bronze facilement en été ou par le séjour dans les pays chauds, mais qui l'hiver ou en régions froides reprennent leur coloration primitive ; et ceux que le soleil ne hâle pas, mais brûle pour ainsi dire et rend rouge brique ou rougeâtres. Néanmoins ces différences toutes secondaires n'entament pas la très nette individualité de la race blanche.

La race jaune est beaucoup moins nettement définie. Parfois, ces peuples se rapprochent à tel point de la couleur blanche qu'il est presque impossible de faire la distinction ; parfois leur teinte est d'un jaune pâle, d'un jaune foncé, d'un jaune brun, d'un vert-olive, enfin d'un brun qui les rapproche singulièrement des noirs. Notons encore que chez les nègres les tissus et le sang sont généralement abondamment colorés par le pigment jaune ; que dans la série des décolorations successives du noir au blanc par métissage, les derniers caractères qui rappellent le sang nègre sont la coloration jaune de quelques organes, comme la cornée de l'œil et la base des ongles.

Il ne faut pas non plus donner une valeur rigoureuse à la qualification de rouges appliquée aux races du nouveau continent. Si ces peuples ont ou avaient la peau rouge, c'est bien souvent par suite de la coutume très répandue de se peindre en rouge. On rappelle que les anciens Egyptiens se peignaient en rouge sur leurs monuments, que la teinte rouge se rencontre fréquemment en Afrique, tandis que les races américaines offraient par contre toutes les teintes, y compris le jaune et le noir. D'après Lapeyrouse les anciens Californiens étaient de la couleur des nègres.

On voit qu'il y a en fait des passages insensibles du jaune et du rouge au noir. Le type noir lui-même présente toutes les dégradations de teintes, depuis le jais du Yoloff, le plus foncé de tous, jusqu'aux Boschimans, jusqu'aux Obongos que du Chaillu disait d'un jaune sale [1].

Les modifications dues aux climats. — Pour répondre à la question de notre distingué et cher abonné, il nous reste à nous demander ce que deviennent les nègres transportés en des pays froids ou tempérés.

Les savants américains sont mieux placés que quiconque pour nous renseigner sur ce sujet, puisqu'ils ont sous les yeux les descendants de ceux que les négriers, depuis le xvᵉ siècle, transportaient d'Afrique au Nouveau-Monde en si grandes quantités. Mais il faut bien reconnaître que ces savants sont loin d'être d'accord entre eux, et le préjugé de race, très vivace et très aigu, n'est pas un des moindres facteurs de ce désaccord. D'ailleurs on peut voir d'après ce qui précède que les variations de couleurs sont trop grandes parmi les populations africaines pour que l'on puisse conclure avec quelque certitude à une décoloration indubitable. Deux ouvrages très récents vont nous donner du moins la manière de voir des anthropologistes américains.

Sir Harry H. Johnston a publié en 1910 un ouvrage spécialement consacré à la question qui nous occupe : *The Negro in the New World*, « Le nègre dans le Nouveau-Monde. » Il constate entre l'ancêtre, le « bois d'ébène » du temps de la traite, et le nègre américain moderne une première différence : celle de la physionomie, dans celui-là grossière et abêtie, dans celui-ci relativement vive et affinée. Eux-mêmes les caractères anatomiques, d'après Harry Johnston, auraient évolué vers le mieux : le menton aurait perdu quelque chose de sa laide saillie en museau, les lèvres seraient moins épaisses et le nez moins écrasé, les cheveux moins crépus, la peau d'un noir moins intense. Les bras, qui chez le nègre sont ainsi que les jambes relativement plus longs que dans les autres races par rapport à la longueur du tronc, auraient même perdu de leur longueur. Enfin on pourrait constater un progrès intellectuel. Ce sont là, on le voit, des différences minimes et qui n'ont pas sensiblement rapproché les noirs d'Amérique du type de race blanche.

Un autre savant américain, W. Odum, s'en tenant aux différences psychologiques, s'efforçait,

[1] A vrai dire, les anthropologistes ne sont pas toujours très fixés sur la couleur des différents peuples ou groupements, et il est assez difficile en effet de la déterminer. Il ne faut pas oublier qu'elle varie, ou semble varier à nos yeux, par rapport aux peuplades environnantes, comme varierait la pourpre d'un cardinal en passant de l'ombre au soleil, d'une lumière à une autre, etc. Consulter les peintres sur ces jeux de couleurs !

dans un livre paru la même année que le précédent, *Social and mental traits of the negro*, de démontrer qu'il existe une irréductible infériorité mentale dans la race noire comparée aux autres. Il insistait surtout sur ce fait bien connu que le nègre, jusqu'à douze ans environ, est aussi vif et intelligent que le blanc, mais qu'à ce moment se produit un brusque arrêt de son activité intellectuelle, par suite duquel il restera toute sa vie un enfant et un enfant mal élevé, bavard, badaud, sans moralité, sans respect pour ses parents ni pour la pudeur, dépourvu de sang-froid et de maîtrise. Tout cela prouve-t-il l'irréductibilité de la race ? Pas absolument. On fait valoir notamment que l'arrêt mental dont il s'agit n'est pas propre aux noirs, mais qu'on le rencontre assez souvent chez les enfants de race blanche et notamment chez ceux dont les ancêtres n'ont pas cultivé leur intelligence. Rien n'empêcherait donc la race de se perfectionner sans cesse. Mais peut-on dire que toutes les différences s'effaceront un jour ? Cela est bien peu probable, quand on considère avec quelle lenteur les minimes changements signalés par sir Harry Johnston se sont produits.

Conclusion. — De tous ces faits rapprochés cherchons à tirer une conclusion un peu précise. Et pour en revenir au problème qui nous est posé, demandons-nous enfin : « Pourquoi les noirs sont-ils noirs ? » Ils ne l'ont pas toujours été, si nous osons ainsi parler, puisqu'ils descendent comme nous de nos premiers parents. Ils le sont donc devenus. Sous quelles influences ? Il faut reconnaître ici que la science n'est pas encore en mesure de nous fournir une réponse catégorique. Mais pourtant nous avons vu qu'elle peut nous offrir plus que de pures hypothèses, c'est-à-dire des analogies et des expériences. Des causes diverses concourent à donner aux êtres vivants leur couleur, parmi lesquelles il faut distinguer des influences chimiques comme les poisons d'origine externe ou interne, et des influences physiques comme la lumière. Rattachée de très près au processus vital, la fonction de pigmentation utiliserait les déchets de la vie organique précisément à se défendre contre ces forces physiques ou chimiques. Le noir des nègres serait ainsi un véritable écran contre les rayons lumineux trop intenses. Il est possible que l'humidité chaude des forêts tropicales doive entrer en ligne de compte également. Mais tenons-nous là tous les éléments du problème ? Il faut reconnaître qu'il est difficile de se prononcer. — Quant à l'objection rapportée par notre vénéré correspondant, elle n'est pas insoluble. Si l'on veut bien se reporter à notre étude sur le Transformisme, on verra que la théorie de de Vries sur les mutations pourrait avoir ici son application. Les espèces vivantes, dit-il, passent par des phases diverses. A un moment donné elles semblent varier très facilement, si facilement qu'elles sont comme affolées et modifient sans cesse leurs caractères. Tel est le cas actuellement, parmi les plantes, des roses et des ronces. Puis vient un moment où les caractères se fixent et deviennent immuables. On a proposé d'appliquer cette loi de de Vries aux races humaines. Il semble bien en effet que le cas de la race noire a quelque chose de cela. Mais, comme on le voit, il reste encore bien des mystères dans ce problème. Ne nous en étonnons pas, puisqu'il se lie si étroitement aux plus hautes questions de la philosophie et de la science tout à la fois.

Q. — 1° Notre mission, depuis un petit nombre d'années seulement, a envoyé quelques missionnaires travailler au salut d'une caste qui semblait donner quelque espoir de conversion. Depuis, l'expérience ayant prouvé que du côté des hommes d'un certain âge il n'y avait guère à compter sur des conversions sincères, pour le moment du moins, les efforts des missionnaires se sont portés sur les enfants et les jeunes gens, et de ce côté ils ont obtenu un succès relatif.

Presque tous les enfants qui ont demandé et reçu le baptême, semblent l'avoir fait avec droiture, et presque tous ont été fidèles aux devoirs de leur nouvel état jusqu'à leur mariage.

Mais, hélas ! pour tous ceux qui jusqu'ici ont eu à se marier, ce moment a été celui de chutes lamentables.

L'obligation pour eux de se marier à des filles païennes (n'ayant pas encore de filles chrétiennes de leur caste), la crainte de la caste, la peur de déplaire à leurs parents et mille autres raisons, les ont tous poussés à faire leur mariage à la mode païenne (rites païens, sacrifices aux faux dieux, etc.).

Il est vrai que plusieurs ont déjà régularisé leur situation, et que les autres le feront aussi très probablement. Mais devant cette situation les missionnaires se demandent s'ils peuvent continuer à donner le baptême ?

D'aucuns disent que oui ; d'autres non. D'aucuns disent qu'il faut faire des catéchumènes de ces enfants, et ne leur donner le baptême qu'après le mariage. D'autres répondent très justement qu'après le mariage ils n'auront jamais le courage de recevoir le baptême, et qu'il vaut beaucoup mieux les baptiser maintenant, afin de les habituer à une vie vraiment chrétienne et les faire participer aux sacrements.

Que pense l'*Ami* de ces deux opinions ?

Je dois ajouter que le Préfet apostolique est pour que l'on continue les baptêmes.

2° Nous nous trouvons assez souvent en face de gens que nous avons baptisés à l'article de la mort et qui, une fois remis, nous disent qu'ils ne se souviennent de rien, bien qu'au moment où nous leur proposions le baptême, ils nous aient répondu.

Quelle conduite tenir à l'égard de ces gens ? Sont-ils baptisés ? Ne faudrait-il pas leur donner le baptême sous condition, si dans la suite ils se convertissaient ?

R. — Ad I. Pour résoudre la question, il est nécessaire de rappeler, au moins d'une façon sommaire, les principes exposés par les théologiens pour diriger le ministre des sacrements dans l'administration qu'il doit en faire à ceux qui les lui demandent. Ces principes répondent au doute ainsi formulé : A qui doit-on *accorder*, à qui doit-on *refuser* les sacrements ?

1° Abstraction faite de certaines circonstances qui peuvent intervenir pour modifier dans la pratique l'application des principes, les théologiens répondent d'une manière générale :

On doit accorder régulièrement les sacrements à tous ceux qui présentent *hic et nunc* les dispositions requises à leur fructueuse réception ;

On doit les refuser à tous ceux qui en sont manifestement indignes, à moins que certaines circonstances n'obligent à les accorder, malgré l'indignité connue, lorsque le ministre du sacrement en a seul connaissance et ne peut les refuser, ou sans diffamer publiquement celui qui se présente, ou sans compromettre le sceau de la confession ;

En cas de doute sur les dispositions du sujet, on peut ou même on doit les accorder si les circonstances le commandent, comme on peut ou on doit les refuser en attendant des dispositions plus certaines, si les circonstances indiquent cette solution comme préférable.

Ajoutons que plus un sacrement est nécessaire, plus le ministre est tenu de l'accorder à qui en est digne.

Or ici nous nous trouvons en présence du sacrement le plus nécessaire, la porte de tous les autres.

Mais ceux dont il est parlé dans l'exposé du cas, sont-ils vraiment dignes du baptême? C'est là le nœud de la question.

Pour être *hic et nunc* apte à recevoir le baptême (il s'agit des adultes), il faut, avant tout, avoir l'intention sincère de recevoir ce sacrement comme un rite sacré, et ceci est nécessaire à la validité.

Mais il faut de plus, pour être digne de le recevoir et pour que cette réception soit profitable au sujet, que celui-ci ait la foi explicite au moins sur toutes les vérités nécessaires de nécessité de moyen et implicite sur toutes les autres ; qu'il se repente sincèrement, au moins par motif d'attrition, de toutes les fautes graves qu'il aurait commises ; enfin, qu'il ait la volonté d'accomplir tous les préceptes de la loi chrétienne, volonté implicite pour ceux dont il n'aurait pas encore la connaissance suffisante, mais explicite pour ceux qui lui ont été intimés.

Telles sont les dispositions que, dans les circonstances ordinaires, le ministre du sacrement doit exiger de tous ceux qui se présentent au baptême, dès qu'ils ont l'usage de leur raison. Si elles manquent, il lui est interdit d'accorder le baptême ; mais aussi, dès qu'il en constate l'existence avec une suffisante certitude, il ne peut refuser ce sacrement si nécessaire.

Contentons-nous ici de ces principes généraux, sans entrer dans les exceptions que diverses circonstances peuvent indiquer comme nécessaires, selon les diverses situations où peuvent se trouver les aspirants au baptême, et appliquons-les au cas tel qu'il nous est présenté.

Il s'agit d'enfants et de jeunes gens qui, après instruction reçue des missionnaires et que tout fait croire bien suffisante, se présentent au baptême avec la volonté de le recevoir et de vivre selon les exigences de la religion chrétienne ; qui, de fait, après l'avoir reçu, se conduisent en vrais chrétiens, au moins le très grand nombre, pendant un temps assez notable et jusqu'à l'époque critique pour eux de leur mariage.

Il semble bien difficile, dans ces conditions, de ne pas constater, d'une manière très suffisante, en ces enfants et jeunes gens les dispositions requises pour le baptême et de ne pas approuver absolument la conduite des missionnaires qui les y ont admis, les engageant à marcher résolument dans la voie dans laquelle ils se sont engagés.

2° Mais à cette solution si naturelle, il y a une objection qu'il faut examiner en détail, parce que de sa solution dépend, en effet, la réponse à donner définitivement au cas.

Ces enfants ou jeunes gens baptisés dans les conditions très normales qu'on vient de voir, ont tous succombé, au moins pour un temps, au crime d'infidélité, à l'époque de leur mariage célébré à la mode païenne.

Devant la perspective d'une pareille chute qui menace encore ceux qui se préparent au baptême, peut-on continuer à administrer ce sacrement, malgré la crainte fondée qu'il sera profané, dans un temps plus ou moins long, par ceux à qui on le conférerait ?

Telle est la difficulté devant laquelle on se trouve. Est-elle de nature à faire revenir sur la solution déjà indiquée comme ressortant clairement des principes ? Nous ne le pensons pas. Et pour montrer le bien-fondé de cette dernière assertion, il suffira de recourir aux principes donnés par les théologiens, tant sur le ferme propos requis pour qu'une âme reçoive fructueusement les sacrements, que sur l'obligation d'écarter les occasions de péché avant d'y être admis [1].

Lorsqu'ils traitent les deux questions, d'ailleurs très connexes, du ferme propos et de l'obligation de se mettre en garde contre les dangers de péché, les théologiens parlent spécialement de la pénitence et ne les appliquent guère au baptême. Cela se conçoit d'autant plus facilement que les baptêmes d'adultes étant assez rares dans les pays pour lesquels ils écrivent, ils s'occupent peu ou point des questions y relatives.

Personne cependant ne peut mettre en doute le rapport étroit qu'il y a entre la pénitence et le baptême, au point de vue de la contrition et du ferme propos requis, dans l'une et dans l'autre, pour que leur réception soit fructueuse et par conséquent licite.

Or, de ce que disent les théologiens à ce sujet, on peut conclure, en ce qui concerne spécialement le baptême : *a)* que, en lui-même, un certain danger de perversion auquel peuvent être exposés les futurs baptisés ne peut être un motif suffisant de leur refuser ce sacrement, lorsque par ailleurs ils sont *hic et nunc* bien disposés à le recevoir avec fruit. Autrement, il faudrait dire qu'on ne peut baptiser personne, parce que pour tous ceux qui reçoivent le baptême il y a danger plus ou moins grand qu'ils ne conservent pas intacte leur innocence baptismale.

b) Pour que le danger de profaner le baptême puisse mettre obstacle à sa réception, il faut qu'il

[1] Voir S. Alphonse, lib. VI, n. 451 ss. ; — Lehmkuhl [11], t. II, n. 397 ss.

soit à la fois *prochain, certain* et tel *qu'il ne puisse être prévenu ni écarté* d'aucune manière. En pareil cas, et au moins dans les conditions ordinaires, il y aurait, en effet, imprudence et manque de respect pour le sacrement à l'administrer à quelqu'un qu'on sait, d'une certitude morale, devoir le profaner presque aussitôt après qu'il lui aura été conféré.

c) Mais si le danger de perversion est encore éloigné, ou incertain, ou de telle nature qu'avec une réelle bonne volonté il puisse être écarté, rien ne s'oppose à ce que le baptême soit accordé, quelque grand que ce danger soit en lui-même, pourvu que le sujet bien disposé *hic et nunc* se montre bien résolu à prendre les moyens à lui indiqués pour l'écarter.

d) Pour qu'il soit licite et même obligatoire de baptiser quelqu'un qui est actuellement dans de bonnes dispositions, il n'est donc nullement requis d'avoir la certitude morale de sa persévérance dans le bien et dans la bonne pratique de la religion ; mais il suffit de ne pas avoir la certitude morale de sa perversion *prochaine*, quand même on éprouverait des craintes fondées pour un avenir plus éloigné.

e) Ces règles étant vraies pour les situations où il y a à craindre non pas seulement une chute passagère, mais même une perversion plus complète et plus profonde, comme serait l'apostasie qu'on appréhenderait pour un avenir éloigné, elles valent *a fortiori* lorsque le danger se borne à un dérèglement que tout paraît indiquer devoir être de courte durée et réparé par un retour sincère à la vie chrétienne.

On suppose toujours, dans ces règles, des sujets actuellement bien disposés, c'est-à-dire vraiment désireux du baptême, décidés à mener la vie chrétienne selon toutes ses exigences et déterminés, en particulier, à tout faire pour ne pas se laisser entraîner au danger spécial de perversion dont ils seraient menacés pour l'avenir. Cette dernière disposition est vraiment nécessaire, parce que sans elle on se trouverait en face de sujets disposés en somme à pécher, et par conséquent sans véritable ferme propos ni volonté de fuir l'occasion.

On sera heureux de trouver la confirmation de ces règles dans plusieurs documents émanés du Saint-Siège. Elles sont assez nettement formulées par le St-Office dans des décisions du 25 juin 1866 et du 14 septembre 1892, auxquelles on peut joindre une Instruction de la Propagande du 8 juillet 1895, basée sur les mêmes raisons [1].

Il s'agit dans ces divers documents de jeunes filles exposées à être livrées au désordre par leurs parents, ou à être mariées malgré elles à des païens polygames, ou de jeunes esclaves garçons pouvant être vendus à des musulmans et exposés à suivre la fausse religion de ceux-ci.

Or, pour les premières comme pour les seconds, abstraction faite de celles ou ceux qui n'auraient pas encore l'usage de la raison et dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici, le St-Office et la Propagande répondent :

Celles qui sont adultes, ou bien elles ne sont pas encore nubiles, ou si elles le sont, elles ne sont pas encore promises en mariage, ou bien enfin, elles sont déjà fiancées à des infidèles ou à des polygames. Dans les deux premiers cas, il n'y a aucune raison de leur refuser le baptême ou de le différer, si elles ont les dispositions requises ; car le danger où elles sont de contracter un mariage illégitime avec des infidèles et d'y être retenues par violence, n'est ni prochain, ni certain et peut être évité de plusieurs manières. Au contraire, dans la troisième hypothèse, il n'est pas expédient de baptiser ces jeunes filles avant le mariage... en raison du très grave danger où elles se trouvent de contracter une union illégitime. La prudence semble demander qu'on leur diffère le baptême pour ne pas l'exposer à une profanation prochaine, à moins que des circonstances particulières et de très graves motifs ne fassent juger opportun de l'accorder à quelqu'une d'entre elles. Dans cette hypothèse il est absolument requis qu'elle soit dans la disposition de mourir plutôt que de consentir à un mariage sacrilège et nul, si dispense ne peut être accordée.

Quant aux esclaves adultes des deux sexes, s'ils sont bien disposés et peuvent être prémunis par une bonne instruction chrétienne, on doit les baptiser, quand même leur maître se refuserait à promettre de ne pas les vendre à des infidèles... Cela, parce que le danger prévu de perversion ne s'oppose à l'administration du baptême que s'il ne peut être écarté d'aucune manière par les enseignements opportuns.

Ces mêmes principes sont rappelés dans l'Instruction de la Propagande du 8 juillet 1895, à propos de jeunes filles exposées au danger *moralement certain* d'être livrées, malgré elles, par leurs parents aux colons européens, dont elles deviennent ainsi les concubines. On y dit en effet : « On ne doit pas refuser facilement le baptême à ces jeunes filles qui le demandent instamment, pourvu qu'ayant l'instruction voulue, elles aient montré aussi pendant un temps suffisant les autres dispositions nécessaires et soient dans la ferme résolution de ne pas pécher, décidées à mourir plutôt que de subir la souillure [1]. »

Il était aussi question, dans cette même consultation, de jeunes gens exposés à tomber dans les désordres du paganisme après leur sortie de l'école de la mission, et on répondait que, malgré la prévision de ces désordres futurs, on ne devait pas leur refuser le baptême, mais bien au contraire le leur administrer, s'ils étaient bien instruits et bien disposés [2]. Toutefois cette partie de la réponse n'a pas été insérée dans la *Collectanea*.

Appliquons maintenant ces règles au cas proposé.

Les enfants ou jeunes gens dont il y est parlé sont bien disposés, désirent sincèrement le baptême, persévèrent en fait dans la pratique fidèle de la religion pendant un temps notable, y reviennent même lorsqu'ils ont succombé dans la crise

[1] *Collectanea Prop. Fidei*, n. 1293, III, *Tertia dubiorum classis*, et n. 1813 et 1901.

[1] *Collect.*, n. 1901.
[2] *Canoniste Cont.*, avril 1897, p. 244.

subie au moment de leur mariage. Cette crise, en raison du temps assez long qui, pour le grand nombre, s'écoule entre le mariage et le baptême, ne peut constituer un danger *prochain* de perversion. Il ne semble pas non plus (on ne le dit pas du moins dans le cas) que ce danger soit moralement impossible à éviter, puisque, d'après l'exposé, ceux qui ont failli jusqu'ici ont cédé à une pression morale à laquelle ils auraient pu, semble-t-il, se soustraire avec un peu plus de fermeté chrétienne. « Ils ont tous été *poussés*, dit-on, à faire leur mariage à la mode païenne, » mais non *forcés*.

On doit conclure de toutes ces circonstances du cas que, pour le grand nombre au moins des enfants ou jeunes gens dont il s'agit, il n'y a pas un danger *prochain* et *moralement inévitable* de perversion, surtout de perversion *durable*, puisque « plusieurs, ajoute-t-on, ont déjà régularisé leur situation et que les autres le feront aussi très probablement. »

Par conséquent, dès qu'ils sont bien disposés c'est-à-dire actuellement résolus à se conformer à toutes les exigences de la religion chrétienne qu'ils veulent embrasser en connaissance de cause, résolus en particulier à se conformer aux lois chrétiennes du mariage lorsque le moment sera venu, non seulement on peut les baptiser, mais on le doit, d'après les règles indiquées et les textes cités ci-dessus qui s'appliquent à la lettre à leur situation.

La considération qu'on ajoute dans l'exposé du cas, que si on ne les baptise pas avant le mariage et quand ils y sont bien préparés, « ils n'auront jamais (après le mariage) le courage de recevoir le baptême, » corrobore encore cette conclusion. Il en résulte, en effet, et que ces jeunes gens éprouveraient, du fait de la remise du baptême, le plus grand de tous les dommages, et que la conversion de la région en serait retardée fatalement et peut-être compromise.

Dans ces conditions, on ne peut que se rallier au second des deux sentiments exprimés dans l'exposé du cas, sentiment qui est d'ailleurs celui du chef ecclésiastique de la mission, et conclure au *droit* que les enfants et jeunes gens bien disposés ont de recevoir le baptême et au *devoir* corrélatif des missionnaires de le leur administrer, malgré la grave tentation qu'ils auront à subir au moment de leur mariage et contre laquelle il faut les prémunir.

Exception devrait être faite, cela va de soi pour ceux d'entre ces enfants et jeunes gens qu ne seraient pas, au moment de recevoir le baptême, dans la résolution sincère d'éviter à tout prix les cérémonies païennes à leur futur mariage. Il y aurait là un manque grave des dispositions requises à la fructueuse réception du sacrement et, par suite, obligation de le remettre à plus tard.

La prudence pourrait demander aussi de le différer pour les jeunes gens qu'on saurait sur le point de contracter mariage, sans qu'on eût l'espoir fondé de leur faire éviter les cérémonies idolâtriques. On se trouverait, en effet, en présence d'un danger prochain et moralement certain d'apostasie sur lequel il ne saurait être permis de passer, à moins de très graves raisons de nécessité qui sortiraient absolument des conditions ordinaires.

Mais, à moins que les préjugés de caste, si puissants dans les Indes, n'y mettent un obstacle que nous ignorons, la bonne formation chrétienne des enfants rendra ces cas assez rares et ne mettra, par suite, que très rarement dans la nécessité de retarder le baptême.

Ad II. De ce que les adultes baptisés *in articulo mortis* ne se souviennent plus de rien, une fois revenus à la santé, il ne suit pas nécessairement qu'ils n'ont pas eu assez de connaissance et de volonté pour recevoir validement le baptême, au moment où on le leur a administré. Par suite de la violence de la maladie, ils ont pu, en effet, oublier entièrement et les démarches faites auprès d'eux et leur assentiment à ce qui leur a été proposé, sans que, pour cela, les choses se soient passées d'une manière anormale.

On ne pourrait donc, sans imprudence, tenir pour invalides tous les baptêmes administrés dans ces conditions et que les intéressés ne se souviennent plus avoir reçus. Il faut faire une enquête pour chaque cas particulier, afin de s'assurer des dispositions dans lesquelles se trouvait en fait le moribond, au moment où on lui a administré le baptême.

S'il se trouvait sans connaissance ou, si l'on préfère, dans l'impossibilité de manifester aucune connaissance, au moment où on l'a baptisé *sous condition*, le jugeant suffisamment disposé en raison des signes d'adhésion au christianisme donnés quand il était en santé, il y a lieu de craindre qu'il n'ait pas eu assez de volonté réelle pour désirer le baptême, comme cela est nécessaire, et en conséquence il faudrait l'instruire et le rebaptiser ensuite sous condition. On se trouve bien alors en présence d'un doute sérieux sur la validité du baptême, et tout fait un devoir d'assurer cette validité par un nouveau baptême conditionnel.

Que si le moribond était certainement *sui compos* quand on l'a disposé au baptême, et si en même temps on a la certitude qu'il a saisi suffisamment ce qu'on demandait de lui et y a donné son consentement d'une manière indubitable, on doit tenir le baptême pour valide, malgré l'oubli subséquent, et bien se garder de le réitérer même sous condition. La seule chose à faire avec les gens de cette catégorie est de les instruire avec soin et de les amener à la pratique de la religion.

Parmi ces adultes baptisés *in extremis* on peut rencontrer une troisième catégorie : ceux dont les dispositions indispensables à la validité du sacrement auraient présenté des doutes sérieux au moment où on le leur a conféré : cela, parce que tout en saisissant en eux quelques signes de connaissance et d'adhésion, on n'aurait pu cepen-

dant bien s'assurer qu'ils comprenaient suffisamment et qu'ils manifestaient bien une réelle intention de recevoir le baptême. Encore ici on se trouverait en présence d'un doute assez sérieux pour que, en matière si importante, il y eût lieu de réitérer le baptême *sous condition,* après avoir procuré aux personnes intéressées l'instruction nécessaire.

C'est donc aux missionnaires à s'assurer de l'état dans lequel se trouvaient réellement les moribonds, au moment où ils les ont baptisés, et d'agir en conséquence des constatations qu'ils auront pu faire, d'après le principe que tout doute sérieux sur la validité impose l'obligation de réitérer le baptême *sous condition.*

Q. — « Lex humana non obligat cum tanto incommodo. » Que penser d'un prêtre, chargé d'un service pénible, qui, s'appuyant sur cet axiome, romprait la loi du jeûne eucharistique avant d'aller dire une messe tardive?

R. — Dans l'état présent de la discipline ecclésiastique, ce prêtre serait à blâmer. Les théologiens sont très « serrés » sur ce point du jeûne eucharistique. Si nous répondions autrement à votre question, nous nous exposerions à voir notre enseignement taxé d'insuffisante probabilité extrinsèque, tant pèse lourd dans la balance l'argument d'autorité en faveur de la solution sévère. La raison profonde en est, sans doute, que nous n'avons pas affaire ici à une pure et simple *lex humana* comme vous dites. Humaine, c'est clair, dans la détermination prochaine de son expression ; mais divine dans la matière qu'elle touche, dans le très prochain fondement de sa formule. Il s'agit en effet de sauvegarder la révérence à Dieu et la foi à la présence réelle ; le jeûne rigoureux, par sa rigueur même, atteint pratiquement cette double fin, ainsi d'ailleurs que beaucoup d'autres prescriptions graves analogues dans la liturgie eucharistique, qui frappent fortement les fidèles et les éloignent du doute *circa Sanctissimum* qu'engendrerait facilement la familiarité dans la manière de le traiter.

Il faut noter cependant que quelques rares bons auteurs modernes tiennent pour probable qu'en cas de très grave nécessité d'ordre public, le prêtre pourrait passer outre à la loi du jeûne ; mais ils y mettent comme condition que le fait reste ignoré de tout fidèle au dehors, *propter periculum scandali.* Peut-être, à titre casuistique, pour un cas très urgent, très rare, absolument occulte, admettrions-nous l'usage de cette opinion. Nous ne voudrions pas prendre la responsabilité de l'enseigner, à cause des abus trop faciles auxquels peut prêter l'appréciation subjective, très élastique, de la nécessité grave, du *grave incommodum.*

Nous avons dit : « dans l'état présent de la discipline, » parce que, après tout, cette loi peut être modifiée par l'autorité qui l'a établie. Depuis un certain temps un vif courant d'opinion se dessine en faveur d'une pratique moins rigoureuse en fait de jeûne eucharistique. Déjà pour les malades le Saint Siège a, comme on sait, adouci les anciennes sévérités. Beaucoup d'excellents prêtres demandent qu'on en fasse autant pour certaines circonstances du ministère moderne, très différent de celui d'autrefois, qui rendent extrêmement pénible, quasi moralement impraticable la loi du jeûne absolu telle qu'on l'a entendue jusqu'à présent. Ecoutera-t-on ces doléances à Rome? Ce n'est pas sûr ! En tout cas, nous n'avons pas à raisonner sur des hypothèses d'avenir. Aussi répétons-nous : dans l'état présent de l'enseignement communément en vigueur parmi les théologiens moralistes, la solution sévère s'impose ; il faut s'y tenir.

Q. — Est-il permis à un prêtre d'assister à une représentation dont le programme porte cette annonce : « La voyante M... et son professeur D... — Venez interroger vous-même la voyante M... Elle sait tout. Elle voit tout. Elle répond à tout » ?

R. — Non, et cela pour deux raisons : l'opération est 1° *suspecte* et 2° tout au moins *ridicule.* Dans les deux hypothèses, le prêtre y compromet publiquement son caractère, sa dignité d'homme sérieux.

Suspectes, ces séances de somnambulisme de foire ou de salon le sont presque toujours, sinon *in se,* au moins auprès de l'opinion publique, qui reste dans le doute sur leurs origines. Beaucoup le sont théologiquement *in se,* à cause des phénomènes de haut spiritisme ou d'hypnotisme extravagant qui s'y mêlent ; et quand même le prêtre, mieux instruit que la foule, aurait sur ce point-là des certitudes « naturelles » de tout repos pour lui, il devrait compter avec l'opinion ambiante, moins raisonneuse, et moins bien informée, qui s'étonne toujours de voir une soutane mêlée à des affaires occultes où l'on ne voit pas clair, où peut-être le diable n'est pour rien, mais où il peut être aussi pour quelque chose... Que sait-on ?... On ne sait pas... C'est suspect.

Et c'est à peu près toujours ridicule ; j'entends ridicule, pour la soutane sacerdotale, de se trouver en pareil milieu, où se pratiquent des procédés et se débitent des sornettes, qui sont loin d'ailleurs d'être parfaitement propres. Or, c'est un devoir élémentaire pour nous d'épargner à notre dignité le contact du ridicule, qui nous diminue toujours quelque peu, quand il n'atteint pas profondément la respectabilité sérieuse de notre caractère. Donc.

Il va sans dire qu'il y aurait lieu d'atténuer cette règle normale de conduite, et d'ouvrir la porte à de légitimes exceptions, dans le cas où les circonstances, absolument honnêtes et de tout point convenables, de la séance, seraient de nature à en écarter tout péril de suspicion, de ridicule ou de scandale.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le nº 7 (30 avril) des *Acta Apostolicæ Sedis* contient quatre Lettres de Pie X, trois décrets de la S. C. Consistoriale, un de la S. C. des Sacrements, un de la S. C. des Religieux, deux de la Propagande, deux de la S. C. des Rites et deux jugements de la Rote.

Actes de S. S. Pie X

Lettres de S. S. Pie X. — 1º 23 mars 1913. — Lettre au cardinal Vincent Vannutelli, le nommant légat à Paris pour les fêtes du centenaire d'Ozanam.

2º 26 mars 1913. — Réponse à une adresse de l'épiscopat de Colombie.

3º 2 avril 1913. — Lettre à Mgr Breton, recteur de l'Université catholique de Toulouse.

4º 8 avril 1913. — Lettre au cardinal Ferrata, le nommant légat pour le congrès eucharistique de Malte.

S. C. Consistoriale

1º 30 nov. 1912. — Le diocèse de St-Albert (dans l'Alberta, Canada) est divisé en deux, et la partie sud forme le nouveau diocèse de *Calgary*. Ce qui reste de l'ancien diocèse de St-Albert est érigé en archidiocèse dont le siège est transféré de St-Albert à *Edmonton*, et cette nouvelle métropole a pour suffragants le diocèse de Calgary et les vicariats apostoliques d'Athabaska et de Mackenzie.

2º 10 avril 1913. — Erection d'un décanat dans le chapitre cathédral de Blois.

3º Provision d'églises.

S. C. des Sacrements

11 avril 1913.

Sur la messe à certains jours dans les oratoires privés

Postquam sanctissimus Dominus noster Pius Papa X, Motu Proprio *Supremi disciplinæ* de diebus festis, die 2 julii 1911 dato, festos dies ex Ecclesiæ præcepto servandos imminuit, et sacra Rituum Congregatio Decretum Urbis et Orbis *Evulgato Motu Proprio* die 24 ejusdem mensis julii edidit, sequentia dubia huic sacræ Congregationi de Sacramentis proposita sunt :

I. An Missa in Oratoriis privatis prohibita sit diebus festis Commemorationis solemnis S. Joseph, Annuntiationis B. M. V., Commemorationis solemnis sanctissimi Corporis D. N. J. C. et in festo Patroni cujusque loci, quum non sint de præcepto ;

II. An prohibita censeatur in festo Ssmæ Trinitatis, in Dominica infra Octavam Corporis Christi et in Dominica qua celebratur Nativitas S. Joannis Baptistæ.

Quibus dubiis eminentissimi ac reverendissimi hujus sacræ Congregationis Cardinales, in plenario cœtu die 4 mensis aprilis 1913 habito, responderunt : *Negative ad utrumque.*

Hanc vero responsionem Sanctitas Sua in audientia ab infrascripto Secretario, die 5 ejusdem mensis aprilis habita, ratam habere et confirmare dignata est.

Datum Romæ, e Secretaria sacræ Congregationis de Disciplina Sacramentorum, die 11 aprilis 1913.

D. Card. Ferrata, *Præfectus.*
Ph. Giustini, *Secretarius.*

S. C. des Religieux

27 mars 1913. — Approbation de la nouvelle édition des Constitutions générales des Frères Mineurs.

S. C. de la Propagande

Nomination d'un évêque et démission d'un autre.

S. C. des Rites

I

4 avril 1913.

Jours où l'on peut procéder à la consécration d'un évêque

DELEGATIONIS APOSTOLICÆ CANADENSIS

Rmus Dnus Peregrinus Franciscus Stagni, ordinis Servorum beatæ Mariæ Virginis, atque in ditionibus Canadæ et Terrænovæ Delegatus Apostolicus, sacræ Rituum Congregationi ea quæ sequuntur humiliter exposuit :

In hisce regionibus mos invaluit habendi consecrationes novorum episcoporum aliqua die infra hebdomadam, potius quam die dominica, ea potissimum de causa invectus, ut ceteri episcopi et præsertim clerus diœcesanus facilius atque majori numero ad sacram celebrationem possint accedere. Jamvero, juxta Pontificale Romanum, dies pro consecratione episcopali instituenda « debet esse Dominica, vel Natalitium Apostolorum, vel etiam festiva, si Summus Pontifex hoc specialiter indulserit ». Nonnulla autem dubia circa hujus præscriptionis interpretationem nata sunt, quæ pro opportuna solutione hic subjiciuntur, videlicet :

I. Quum Evangelistæ in re liturgica Apostolis æquiparentur, quæritur utrum consecratio episcopalis possit fieri diebus natalitiis S. Lucæ et S. Marci ?

II. Utrum fieri possit in festo S. Barnabæ apostoli ?

III. Utrum speciale indultum Summi Pontificis requiratur ad consecrationem episcopalem peragendam diebus festivis infra hebdomadam *a)* qui adhuc sunt de præcepto et proinde Dominicis æquiparantur, *b)* vel etiam qui olim erant de præcepto, sive in festis suppressis ?

Et sacra eadem Congregatio, audito etiam Commissionis Liturgicæ suffragio, re sedulo perpensa, ita respondendum censuit :

Ad I et II. Negative.

Ad III. Affirmative ad utrumque.

Atque ita rescripsit ac declaravit. Die 4 aprilis 1913.

Fr. S. Card. Martinelli, *Præfectus.*
† Petrus La Fontaine, Episc. Charystien., *Secretarius.*

II

4 avril 1913.

I. ***La récitation d'une prose n'est pas incompatible avec le temps de la Septuagésime.* — II.** ***Le ton du* Benedicamus *marqué pour les fêtes solennelles peut être employé aussi aux doubles de 2e classe.***

Rev. P. Gregorius Hiegle O. S. B. sacræ Rituum Congregationi sequentia dubia, pro opportuna solutione humiliter exposuit ; nimirum :

I. In Congregatione Helvetico-Americana festum Reparationis injuriarum, celebratur sub ritu duplici II classis feria V post Dominicam Sexagesimæ. In Missali autem Romano-Monastico, juxta nonnullas editiones anni 1891 et sequentium, ad Missam de Reparatione injuriarum etc. legitur hæc rubrica : « Post Septuagesimam, omissis *Alleluia* et Versu sequenti, et Sequentia, dicitur Tractus ». Quod non consonat cum rubrica apposita in recentioribus exemplaribus ejusdem Missæ die 13 januarii 1909 approbatis a Sacra Rituum Congregatione, ubi habetur : « Post Septuagesimam, dicto Graduali, statim additur Tractus, ut infra, et deinde Sequentia, in cujus fine tunc non dicitur *Alleluia* ». Quæ quum ita sint, circa ejusmodi Sequentia, quæritur : Quid agendum in casu ?

II. Circa Cantorinum editionis Vaticanæ « IX. toni Versiculi *Benedicamus Domino* », pag. 68, potestne tonus *pro festis solemnibus*, adhiberi in festis duplicibus tum primæ tum secundæ classis, absque ulla differentia ?

Et sacra eadem Congregatio, audito etiam Commissionis Liturgicæ voto, præpositæ quæstioni ita respondendum censuit :

Ad I. Asservetur Sequentia pro locis ubi fuit legitime concessa, quippe quæ, ut patet ex festo Septem Dolorum in mense martio, non repugnat Tempori post Septuagesimam.

Ad II. Affirmative juxta normam quæ in Graduali Romano traditur circa cantus Ordinarii Missarum.

Atque ita rescripsit et declaravit. Die 4 aprilis 1913.

Fr. S. Card. Martinelli, *Præfectus*.
† Petrus La Fontaine, Ep. Charystien., *Secretarius*.

S. Rote Romaine

1° 7 janvier 1913, *Mechoacan* (Mexique). — Il s'agit d'une *créance* entre les Religieux Augustiniens de la province de Mechoacan et les héritiers d'un religieux sécularisé : question sans aucun intérêt général.

2° 1er février 1913, *Trincomalie* (Ile de Ceylan), *Nullité du mariage Arunasalam-Marimuttu*. — Il s'agit d'une question de consanguinité au quatrième degré égal. La curie de Colombo, admettant les listes généalogiques présentées par le mari, se prononça pour la nullité du mariage. La S. Rote, ne leur trouvant pas une valeur absolue, applique le principe : *In dubio standum est pro valore matrimonii*.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Q. — 1° Que faut-il penser de l'*Encyclopædia of Religion and Ethics* ? Quelle est sa valeur au point de vue scientifique ? Est-il exact que cette Encyclopédie est écrite avec impartialité et au point de vue purement objectif ?

2° Est-il vrai que les articles qui touchent à la doctrine catholique sont écrits par des catholiques ?

3° Cette Encyclopédie tombe-t-elle sous les défenses de l'Index ?

R. — Ad I. L'*Encyclopædia of Religion and Ethics* est publiée à Edimbourg, librairie Clark, sous la direction de James Hastings.

D'une manière générale, l'orientation de l'œuvre n'est pas catholique ; elle est hétérodoxe.

On a fait appel pour la collaboration à toutes les bonnes volontés, presque sans distinction d'opinions : protestants, anglicans, presbytériens, orthodoxes, conservateurs, libéraux, dissidents, rationalistes, voire même quelques catholiques (en très petit nombre). Chaque auteur a eu la liberté d'exposer et de défendre son opinion sur la question qu'il traitait.

Un catholique parfois expose la doctrine catholique ; mais, sur le même sujet, vous avez le système protestant, anglican, luthérien, calviniste, etc., exposé et également défendu. (Voir par exemple l'article *Church*).

C'est donc très mêlé, en soi très peu recommandable, et même très dangereux.

Au point de vue *scientifique*, de l'avis des hommes compétents que nous avons consultés, il y a quelques bons articles. On est surtout renseigné sur les doctrines des hétérodoxes, et au point de vue historique, sur l'histoire des religions et quelquefois sur l'histoire des dogmes. Cela peut rendre service à des spécialistes, à des historiens, à des théologiens qui ont les moyens et sont capables d'apprécier et de contrôler toutes les assertions des auteurs.

Evidemment, il ne faudrait pas pousser la naïveté jusqu'à croire que cette Encyclopédie est écrite avec une parfaite impartialité, au point de vue purement objectif. Sans contredit, les savants, si différents dans leur croyance, ont écrit en fonction d'un système scientifique ou religieux préconçu. Par exemple, un partisan de l'évolution écrit ses articles, cherche à expliquer les faits en fonction de cette théorie. Je le répète : sans contester la bonne foi de qui que ce soit, il faut tout contrôler, les faits et surtout les jugements. Les hérétiques, les rationalistes... ont leurs préjugés, leurs passions, dont ils sont victimes parfois sans bien s'en rendre compte. Souvent ils voient et jugent les choses à travers ce prisme trompeur. Une critique s'impose.

Ad II. Quelques articles seulement concernant la doctrine catholique sont écrits par des catholiques ; et la plupart du temps, sur le même sujet, vous trouvez exposée et défendue la doctrine protestante, anglicane, hétérodoxe, etc.

Mieux encore, sur beaucoup de points essentiels, très importants dans la doctrine catholique, il n'y a pas d'articles sortis d'une plume catholique : par exemple, *Création*, *Foi*. Bien plus, dans ces articles on expose et défend une doctrine contraire au dogme catholique défini, expressément condamnée par l'Eglise catholique.

Ad III. Cette Encyclopédie tombe-t-elle sous les défenses de l'Index ?

Nous ne croyons pas qu'on puisse hésiter sur ce point. Elle rentre en effet dans les articles 2 et 3 de la constitution *Officiorum* :

Art. 2. — Les livres des apostats, des hérétiques, des schismatiques et de tous autres écrivains propageant l'hérésie ou le schisme, ou s'attaquant de quelque façon aux fondements de la religion, sont absolument prohibés.

Art. 3. — De même sont interdits les ouvrages des auteurs non catholiques traitant ex professo de la religion, à moins qu'il ne soit certain qu'ils ne contiennent rien contre la religion [1].

1° L'*Encyclopædia* a pour objet la religion et la morale : c'est le titre même du dictionnaire, et les sujets traités le prouvent surabondamment. Voici quelques titres d'articles : *Animisme*, — *Confession*, — *Création*, — *Eucharistie*, — *Episcopat*, — *Eschatologie*, *Foi*, — etc.

2° Les auteurs des articles sont presque tous acatholiques, non catholiques, dans le sens du décret, hérétiques ou schismatiques.

A la vérité, quelques articles ont été écrits par des auteurs catholiques. Mais, comme le fait très bien remarquer M. Périès dans son commentaire sur la Constitution *Officiorum*, « les écrits des hérétiques traitant de la religion *ex professo* et contenant des erreurs contre la foi ne cessent pas d'être *prohibés*, s'ils sont accompagnés d'une réfutation juxtaposée et des commentaires d'un catholique [2]. » Malgré la collaboration de quelques écrivains catholiques, l'*Encyclopædia* reste une œuvre essentiellement hétérodoxe.

3° D'après tout ce que nous venons de dire, il est clair que l'ouvrage contient des erreurs contre la foi catholique, qu'il propage l'hérésie et le schisme...

Nous ne voulons pas dire que les articles quels qu'ils soient, ont été écrits *intentionnellement (animo hostili)* contre la religion catholique. Nous ne jugeons nullement l'intention des auteurs, et nous la croyons bonne, jusqu'à preuve certaine du contraire. Mais, remarque très justement le P. Wernz [3], « at minime ea, quæ illi libri contra fidem catholicam continent, etiam *animo hostili* conscripta esse debent, sed sufficit *objectiva contrarietas* [4]. » Or, il est manifeste, notoire que la plupart des articles de l'*Encyclopædia* proposent une doctrine objectivement opposée à la foi catholique. Donc.

En somme, l'ouvrage, au point de vue technique, peut être utile à des professionnels ; mais il n'est nullement à conseiller au public catholique.

Comptes rendus bibliographiques

Bossuet moraliste, par le chanoine Pierre Bonet, curé-archiprêtre de Céret. — In-12 écu de XXIV-410 p., 4 fr. — Paris, Lethielleux.

Bossuet et la société française sous le règne de Louis XIV, par E. Longuemare. — In-16 de 284 p., 3 f. — Paris, Bloud.

I. — « Il est étrange que La Rochefoucauld passe pour un grand moraliste avec ses cent pages de pensées, alors que Bossuet en présenterait tout autant et d'aussi fortes, s'il s'était inquiété de les réunir en un volume. » Ces paroles de M. Faguet, qui servent d'épigraphe au *Bossuet moraliste* de M. Bonet, expliquent clairement le dessein de l'auteur. Et le livre lui-même montre bien que, comme observateur et peintre de la nature humaine, Bossuet ne le cède à personne, ni pour la profondeur et la sûreté du trait, ni pour la finesse de l'observation, ni pour la vigueur de l'expression.

L'Introduction reproduit quelques jugements sur Bossuet empruntés aux maîtres de la critique. On est un peu surpris de n'y pas voir figurer au moins quelques pages de Brunetière, dont le nom, depuis ses retentissantes conférences de 1894 à la Sorbonne, est devenu comme inséparable de celui du grand évêque. A l'inauguration du monument de Bossuet à Meaux, le 30 octobre 1911, M. Lemaître disait : « Celui qui aurait dû parler aujourd'hui de Bossuet, ce n'est pas moi, c'est Ferdinand Brunetière, qui l'a tant aimé et glorifié, et qui l'a si profondément compris. » Il est permis de regretter que M. Bonet, qui s'efface même devant Demogeot, ne se soit pas avisé de céder un moment la parole à Brunetière.

Les extraits qui nous révèlent Bossuet moraliste sont répartis en vingt chapitres, dont les titres font songer aux *Pensées* de Pascal ou aux *Caractères* de La Bruyère : Faiblesse et Misère de l'homme ; La Mort ; Passions de l'homme ; Grandeur de l'homme ; Le Monde ; Caractères et Portraits ; Les Femmes ; Incrédules et Esprits forts ; Riches et Pauvres ; La Cour ; Le Roi ; Les Grands... En note, des citations fort intéressantes et très judicieusement choisies parmi les œuvres de nos plus grands écrivains permettent au lecteur de se rendre compte que Bossuet n'a rien à redouter de la comparaison avec les moralistes les plus fameux. Nous venons de nommer Pascal et La Bruyère : il ne serait pas difficile de trouver dans les écrits de Bossuet des maximes dont la forme ingénieuse fait penser immédiatement à La Rochefoucauld, mais à un La Rochefoucauld chrétien : « La plus grande des faiblesses est de craindre de paraître faible. » — « Il faut reprendre avec force, et quelquefois piquer jusqu'au vif, comme fait un grain de sel. Mais ne mettez pas trop de sel ensemble : au lieu de piquer la langue pour réveiller l'appétit, vous mettriez en feu toute la bouche. » — « Le plus bel effet de la charité, c'est d'être touché des maux d'autrui. » — « Encore que Dieu soit très haut, il est néanmoins inaccessible aux âmes qui veulent trop s'élever, et on ne l'approche qu'en s'abaissant. » — « Que nous nous pardonnons aisément nos fautes parce que la fortune nous les pardonne ! et que nous nous croyons bientôt les plus éclairés et les plus habiles, quand nous sommes les plus heureux et les plus élevés ! »

Il existe déjà plusieurs volumes de *Pages choisies de Bossuet*. Le livre de M. Bonet n'est pas le moins original ni le moins précieux. Une meilleure répartition des textes reproduits aurait pu éviter quelques redites. Et nous aurions aimé que les références données pour chaque fragment fussent un peu plus précises. Pour les *Sermons*, notamment, on ne nous renvoie à aucune édition spéciale : il eût été bien plus simple et plus commode de citer toujours d'après Lebarq.

II. — C'est encore le moraliste que M. Longuemare étudie en Bossuet. Mais tandis que M. Bonet envisageait presque exclusivement (sauf dans les pages qui ont pour titre : *XVII^e siècle*) l'observateur attentif de la nature humaine en général et le peintre des passions, des vices et des travers des hommes de tous les temps, M. Longuemare s'est proposé de mettre en lumière tout ce que la prédication de Bossuet renferme d' « actualité », et de reconstituer ainsi, d'après les Sermons et les

[1] Cf. Boudinhon, *L'Index*, p. 16 et p. 66 sqq., Paris 1899 ; — Périès, *L'Index*, p. 63 sqq., Paris 1898 ; — Vermeersch, *De Prohibitione et Censura librorum...*, p. 60 sqq., Romæ, 1906.
[2] G. Périès, *op. cit.*, p. 69.
[3] *Jus Decretal.*, t. III, n. 110, p. 112, note 56, Romæ, 1908.
[4] Cf. Vermeersch, *op. cit.*, p. 64, n. 5.

Oraisons funèbres, un tableau complet de la société française sous le règne de Louis XIV.

Depuis Nisard, on faisait volontiers de Bossuet — l'Aigle de Meaux ! — une sorte de prophète et de doctrinaire absolu, relégué dans une grandeur inabordable, et dont les regards se tournaient plutôt du côté des réalités éternelles que vers le spectacle changeant de l'actualité contemporaine. Passe encore pour Bourdaloue, qui prêche surtout la morale et qui, visiblement, met à profit dans sa prédication son expérience de confesseur. C'est pour cela qu'il plaisait tant à ses auditeurs : « Je vais en Bourdaloue, écrit Mme de Sévigné en 1671, on dit qu'il s'est mis à peindre les gens. »

M. Longuemare reconnaît de bonne grâce qu'il est plus facile d'être « actuel » au prédicateur qui se cantonne dans la morale qu'à celui qui prêche surtout le dogme ; mais, cette réserve faite, il soutient que Bossuet est un moraliste aussi pénétrant, aussi actuel, et, selon sa belle expression, aussi « penché vers les oreilles des auditeurs » que Bourdaloue... « Tous deux explorent la même vallée : l'un du haut de la montagne avec un regard perçant auquel n'échappe aucun détail ; l'autre en cheminant le long des sinuosités... Bourdaloue n'est pas davantage moraliste que Bossuet, mais il est moins théologien. » D'ailleurs il n'est pas vrai que Bossuet entretienne si rarement ses auditeurs de sujets de morale ; même dans ses sermons les plus dogmatiques, la morale se mêle toujours au dogme. Si les contemporains et les critiques s'y sont trompés, c'est que, chez Bossuet, le théologien et le poète ont fait tort au moraliste.

Mais les Sermons et les Oraisons funèbres renferment-ils les éléments d'un tableau des mœurs du XVII^e^ siècle ? Evidemment la parole de Bossuet ne peut rendre exactement le même son que celle de La Bruyère, de Mme de Sévigné ou de Saint-Simon : l'orateur chrétien n'est pas un simple observateur, amusé ou amer, des mœurs contemporaines. Mais « c'est précisément l'originalité de Bossuet que son éloquence étale la pompe du grand siècle sans en dissimuler les défauts et la misère... Il faut donc laisser aux observations de Bossuet toute leur valeur et se demander seulement ce qu'il a voulu dire et s'il avait raison de le dire, contrôler en outre ses témoignages par ceux de ses contemporains, les éclairer, les commenter, les établir dans toute leur force ou les récuser. On peut arriver ainsi à comprendre ce qu'il a voulu mettre d'actualité dans son œuvre, sans en mettre plus qu'il n'a voulu en mettre lui-même, et se garder de voir des allusions là où nous serions seuls à en voir... »

Après avoir ainsi justifié son dessein et précisé son sujet, M. Longuemare nous fait entrer, à la suite de Bossuet, dans un monde des plus divers : Louis XIV et sa Cour, la famille royale, les maîtresses et favorites, les jeunes filles, les pauvres et les humbles, les libertins et les beaux esprits. Rien de plus instructif que cette perpétuelle confrontation des paroles de Bossuet avec les témoignages des contemporains. Le grand orateur nous apparaît ainsi plus familier et plus sympathique. S'il s'abaisse à des détails qui semblent indignes de son génie, s'il porte parfois à ses auditeurs des coups assez rudes, il le fait toujours avec une convenance suprême et dans le seul but de convertir ceux qui l'écoutent.

Il faut voir comme M. Longuemare s'entend à mettre en belle lumière les traits audacieux et les couleurs parfois un peu crues de ce tableau d'actualité.

« Si vous aimez vous représenter ces fameuses robes à panier qui s'étalaient majestueusement sur les degrés de marbre,... ne demandez pas à Bossuet son avis. Il les ridiculise ; littéralement il s'en moque. Où est l'orateur des oraisons funèbres ? « Vaines couvertures qui ne recouvrez rien... Etes-vous serrées ou vêtues, ou chargées et couvertes, Mesdames ?... Quelle extravagance d'accabler le corps, de le faire gémir sous le poids que lui impose une propreté affectée, afin de contenter la curiosité ! » Ce n'est plus de l'ironie, c'est du persiflage.

« On peut penser si les élégantes et les précieuses s'amusaient ! Elles se sont vengées en préférant à Bossuet Bourdaloue qui, sur ce chapitre délicat, ne leur a pas fait trop de peine et qui au moins ne les menaçait pas, au nom de l'Ecriture, de leur faire tomber leurs cheveux ! ...Ah ! ces cheveux ! Je les ferai tomber, dit l'Ecriture. Ah ! vos vestes et vos robes, je les réduirai en cendres ! Ah ! vos bracelets, je les jetterai au brasier !

« C'était une bien belle trouvaille d'avoir, de l'énorme volume des Ecritures, extrait une toute petite phrase, pleine de malédictions menaçantes pour les cheveux, juste à point pour en faire frémir ces nobles dames dont la moins élégante exigeait quatre heures pour édifier une coiffure de trois étages seulement. »

Voilà qui est piquant ! Trop piquant même, car nous sommes tentés de nous demander si notre auteur, comme tous les gens d'esprit, ne tire pas un peu à lui. Et nous regrettons qu'en jugeant superflu de nous donner ses références il nous ait mis dans l'impossibilité de vérifier l'exactitude des citations. N'aurait-il pas été intéressant de noter ici que cette vigoureuse sortie contre la coquetterie se trouve, à peu près textuellement, dans le Sermon pour la profession de Mlle de La Vallière ? Comme on comprend, après cela, que les belles dames de la Cour, dont Mme de Sévigné nous rapporte l'impression, aient trouvé ce jour-là M. de Condom « moins divin qu'on ne l'espérait ! »

On voit par cet exemple tout l'intérêt qui s'attache au livre de M. Longuemare. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il s'y rencontre, çà et là, des affirmations et des jugements auxquels nous ne souscririons pas sans réserve ? Bossuet a dit que « Dieu ébranle, s'il le faut, l'Etat pour une âme », et que pour donner à l'Eglise Henriette d'Angleterre, « il a fallu renverser tout un royaume ». Est-il bien sûr que « l'idée d'une aussi formidable compensation est plus que contestable » et que « la théologie n'en saurait accepter la responsabilité ? » C'était déjà l'avis de M. Lemaître, qui ne voyait là qu'un « somptueux madrigal théologique ». A quoi M. Jacquinet, sans se piquer de théologie, avait excellemment répondu d'avance, en faisant remarquer que c'est là l'expression d'une vérité toute chrétienne et le commentaire du mot de S. Paul : *Omnia propter electos*. « La sélection des élus destinés à l'éternelle vie auprès de Dieu dans la gloire est le but suprême de la création : c'est à eux que se terminent tous les desseins de l'éternelle sagesse. — D'ailleurs, en considérant de si haut la vocation de Madame, Bossuet ne dit pas que le salut de cette princesse ait été l'*unique* fin providentielle des événements qui ont ébranlé tout l'état de l'Angleterre et précipité la Maison des Stuarts. »

On nous parle encore de « cette fameuse Eglise gallicane dont la gloire et les immenses services n'ont pu trouver grâce devant les rancunes et les méfiances du Saint-Siège pour son indépendance de fière allure ». Voilà un jugement bien sommaire, — et dont sans doute « la théologie ne saurait accepter la responsabilité ! »

C'est le privilège des grands écrivains, d'un La Fontaine, d'un Pascal et surtout d'un Bossuet, de déborder les cadres dans lesquels la critique prétend les enfermer. « Que n'est-il point ? » disait déjà La Bruyère à propos de Bossuet. « Nommez-

moi une vertu qui ne soit pas la sienne». Mettant à profit l'indication de M. Faguet, les livres de MM. Bonet et Longuemare viennent de nous révéler un Bossuet moraliste. Brunetière a montré jadis que le caractère propre de l'éloquence de Bossuet était le lyrisme : il y aurait certainement un beau livre à faire sous ce titre : *Bossuet poète lyrique.*

La Vie compliquée, par F. Nicolay, avocat à la Cour de Paris. In-12 de 340 p., 3 fr. 50. — **Le Grain de Sénevé**, par P. d'Arcangues. In-12 de 186 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

Le Besoin de Dieu, par l'abbé Delabroye, ancien maître de Conférences à l'Institut catholique de Paris. — In-12 de 496 p., 3 f. 75. — Paris, J. de Gigord.

Cas de conscience *à l'usage des personnes du monde*, par le P. Desbrus. — In-12 de VI-412 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.

Ad vos, o Sacerdotes ! par le P. Lambert. — In-16 de XI-281 p., 3 fr. — Paris, Beauchesne.

Les Nerveux, par J. Toulemonde, licencié ès-sciences naturelles. In-16 de VIII-230 p., 3 fr. — **La Vérité religieuse**, par André Godard, Ve édition. In-16 de 416 p., 3 fr. 50. — **Saint Bonaventure**, par F. Palhoriès, docteur ès-lettres. In-16 de 380 p., 3 fr. 50. — Paris, Bloud.

I. — *La Vie compliquée:* un nouveau volume de l'auteur des *Enfants mal élevés*. C'est dire que l'on ne s'y ennuiera pas. C'est le plus humoristique des livres, et tout ensemble le plus évangélique. Car enfin l'Evangile se ramène à la simplification de l'âme ; l'Evangile, c'est l'annonce du royaume des cieux ; et pour entrer au royaume, il faut passer par le *Nisi efficiamini sicut parvuli*.

Et de même que, pour nous inspirer l'amour de la vertu, il est excellent de méditer sur les malheurs dont son contraire est la source, — de même, pour nous entraîner à la culture de la simplicité, rien ne sera plus efficace que de méditer les mille et une misères que les complications de la vie moderne déchaînent sur nous.

Oui, la vie est compliquée, certes, et c'est le sujet de la Ire Partie de M. Nicolay : *La Vie qui se complique ;* mais, qui pis est, nous la compliquons encore à gueule que veux-tu, et c'est le sujet de la IIe Partie : *La Vie que l'on complique* (p. 117-337).

On glanera ici la plus amusante moisson de travers, la plus humoristique, d'un humour qui fait délicieux ménage avec la charité et la délicatesse, la plus documentée surtout. Il y a tels chiffres qui vous ouvrent des horizons d'une vastitude admirable. Par exemple, au chapitre des ahuris, vous apprenez qu'en une seule année, 48.950 missives ont été trouvées sans aucune suscription dans le service des Postes : que d'ahuris (ou d'ahuries) !... Cent mille objets perdus ont été, en une année, déposés à la Préfecture de Police de Paris : quel chiffre colossal de choses égarées cela suppose, puisqu'enfin il est sûr que quantité de ces objets perdus prennent un tout autre chemin que le chemin de la Préfecture de Police !... Des lots de 20.000, de 100.000 francs restent pour compte dans les caisses des grandes Banques. 10.000 suicides par an, en France ; 13.000 divorces : que de complications cela suppose dans tous ces ménages désorganisés !

Certes oui, la vie est compliquée...

Mais par qui donc ?

II. — *Le Grain de Sénevé*. Des vers (voir déjà, du même auteur, *Le Chant des Sources, Ami* 1912, p. 40). De beaux vers, simples et grands, imprégnés du plus pur souffle évangélique (préface de R. Monlaur, l'auteur du *Rayon*). Le grain de sénevé, c'est la semence évangélique, qui se développe, qui devient un arbre... En chacun de nous dort ainsi une semence obscure. C'est à en hâter la germination que tendent les vers de P. d'Arcangues : *Les larmes de saint Pierre ; Le repas chez Simon; Le rayon; Gethsémani; Le denier de la veuve; Pardonnez-moi; En regardant passer des moines*... « Seigneur, je clos mon livre avec une prière... Bénissez-le... Qu'il soit le grain de sénevé dans la terre nouvelle... Qu'il soit la lampe qu'on élève vers ceux qui vont venir... Qu'il soit le levain pur... Qu'il soit le Bon Pasteur pour les brebis lointaines, Et l'eau vive pour toutes les Samaritaines... »

III. — Le besoin de Dieu, le sentiment profond du besoin que nous avons de Dieu, est, dans la vie, le grand facteur de simplicité.

Sous ce titre, ce n'est pas un exposé théorique que nous offre M. Delabroye. Il a été, au cours de sa déjà longue vie, aumônier de lycée, préfet des études à Juilly, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris ; il a écrit dans de doctes revues. Et de tous ces souvenirs il nous compose une gerbe très variée, mais dont tous les épis sont vivifiés de la même sève qui est en effet ce sentiment du « besoin de Dieu ».

Une Ire Partie (p. 7-208) est oratoire : on y a recueilli des discours ou allocutions à des jeunes gens de collège. Oh ! quand je dis « oratoire », écartons vite de ce mot tout ce que la manière de certains « orateurs » a pu lui faire prendre de sens péjoratif. Les discours de M. D. sont surtout des causeries, familières, pénétrantes, nourries d'exemples, d'applications, de souvenirs littéraires. Une dizaine en tout : croire en Dieu, penser à Dieu, aller à Jésus, regarder la mort en face, prier, écouter Dieu, vouloir, éclairer, enfants prodigues...

La IIe Partie, la plus longue, remplit le reste du volume. Ce sont « pensées et souvenirs », souvenirs d'un homme qui a beaucoup fréquenté la jeunesse studieuse et le monde de l'enseignement et qui a mis le meilleur de son esprit et de son cœur à scruter, à démêler « le besoin de Dieu » dans des âmes d'étudiants, dans des âmes de professeurs aussi, dans des âmes d'éducateurs chrétiens et d'éducateurs a-chrétiens aussi, et, pour terminer, le besoin de Dieu dans l'épreuve surtout : la douleur éducatrice, la pensée de la mort...

IV. — Qui dit « cas de conscience », dit souvent « complications » à plaisir, factices, voulues, et d'ailleurs exercices utiles de gymnastique théologique. Mais ce n'est point pour les candidats théologiens qu'a écrit le P. Desbrus. Ses cas ont été posés par personnes du monde et sont résolus pour personnes du monde, avec une simplicité, une bonhomie qui sont admirablement faites pour porter la lumière et la paix dans les âmes droites. Ils embrassent tout l'ensemble de la théologie morale (sauf le *De Sexto*, où l'on ne touche que pour dire un mot des danses et des théâtres). Ils sont vraiment vécus. Ils répondent bien aux incertitudes, aux préjugés, aux inconsciences que nous constatons souvent chez nos fidèles. Ils seront lus avec autant de fruit que d'intérêt.

V. — *Ad vos, ô Sacerdotes!* recueil de méditations sacerdotales (en tout, 64) sur l'Exhortation de Pie X au Clergé (du 4 août 1908). Tous nos confrères ont aimé à relire et à consulter souvent cette Exhortation, qui est un admirable Mémorial de Vie sacerdotale. On en trouvera le texte ici, avec une version française ; et tout l'ouvrage n'en est que le commentaire médité et à méditer, pré-

senté avec cette clarté d'onction qui attache tant à la lecture du P. Lambert.

VI. — Ce n'est pas aux nerveux que l'on demandera le secret de la simplicité. Ils ont de ces complications multiformes, imprévues, qui déroutent si souvent leurs éducateurs, en attendant qu'elles déroutent leurs inférieurs s'ils en ont un jour !

Il faut pourtant bien les aimer, si on veut leur faire du bien. Et pour les aimer, il faut les connaître, débrouiller l'énigme de ces tempéraments, démêler ce qui se cache d'inconscience, d'impressionnabilité sous tant de soubresauts, ou d'entêtements ou de taciturnités inexpliquées.

Et c'est à nous les faire connaître que tend le livre de M. l'abbé Toulemonde, qui a voué sa jeunesse cléricale à l'enseignement dans un de nos grands collèges de la région du Nord. Il en parle avec étonnamment d'amour et d'indulgence ; mais son indulgence est du meilleur aloi, parce qu'elle est toute faite de perspicacité et de pénétration.

Dans une Ire Partie, il nous dit les indices du tempérament nerveux : caractères *psychologiques* (impulsivité dans l'enfance, timidité et défiance de soi ensuite ; facilité à se laisser impressionner à l'excès par les idées, par des idées fixes, par des idées incomplètes, par des idées dont il n'a vu qu'une face ; instabilité ; indépendance d'esprit ; passion de franchise qui va jusqu'à la misanthropie ; horreur du convenu ; etc.), caractères *physiologiques* ensuite...

La IIe Partie, la plus longue (p. 99-225), nous dit comment il faut les corriger : remèdes *moraux* (nécessité d'un directeur, ses qualités ; sur les idées fixes, les mauvaises pensées, les scrupules, série de remarques qui seront utiles à méditer, mais que l'on complètera par ailleurs) ; remèdes *physiques* : conseils très pratiques relatifs à l'alimentation, au sommeil, au repos, à l'exercice, aux sports.

Et tout cela est gentiment écrit, présenté dans une langue simple, claire, concise, et que l'on sent chaude de tendresses toutes sacerdotales. Ces pages feront les délices des éducateurs et des directeurs d'âmes ; et aux nerveux eux-mêmes elles ne déplairont pas.

VII. — *La Vérité religieuse*... Très brillant écrivain du boulevard, M. André Godard, depuis sa conversion (qui remonte à plus de quinze ans), n'a appliqué son beau talent qu'à des sujets chrétiens, pieux même (il a été un temps oblat bénédictin). Sa *Vérité religieuse*, qui vient d'atteindre sa Ve édition, n'est pas une apologétique proprement dite, mais ce sont de beaux fragments d'apologétique, des vues sur quelques-uns des grands objets de notre foi, le péché, l'Incarnation, la grâce, la liberté, etc. : — vues saisissantes toujours, et neuves dans la forme, avec, ici ou là, quelques imprécisions qui, sous une plume laïque, sont excusables.

VIII. — Le *Saint Bonaventure* du P. Palhoriès fait partie de la collection *La Pensée chrétienne* qui, comme on sait, se propose de mettre le lecteur en contact immédiat avec la pensée des plus grands représentants de la littérature chrétienne.

Après un chapitre introductif donné à la vie du Saint, on suivra donc ici, en des extraits admirablement choisis et reliés par de doctes analyses et études critiques, la doctrine de celui qui est après saint Thomas la plus grande gloire de la scolastique. On y apprendra comment saint Bonaventure a traité 1° de l'homme, 2° de Dieu, 3° de la nature, 4° de Jésus-Christ, 5° du Saint-Esprit, de la grâce et des Sacrements, 6° de la vie chrétienne, 7° de la vie mystique, 8° de la Sainte Vierge, et 9° des Anges et des Démons.

On nous donne enfin, p. 295-338, la traduction intégrale du célèbre *Itinerarium mentis ad Deum* qui est l'un des plus purs chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne de tous les temps.

Pour mes homélies des dimanches et des fêtes. Textes évangéliques, indications exégétiques, inspirations oratoires, par I.-L. Gondal, S. S. — Deux vol. in-8 écu, 12 fr. — Paris, Lethielleux.

Sous ce titre, M. Gondal publie un livre qui rendra de réels services aux prêtres de paroisse. Chacun sait la difficulté en prédication de faire choix d'un sujet d'abord, de le traiter ensuite. A qui possède *Pour mes homélies*, elle n'est plus à redouter. Voici ce qu'on y trouve en effet pour chaque dimanche et fête de l'année : 1° le texte de l'évangile du jour, en français ; puis, s'il y a lieu, un texte arrangé en un seul récit de plusieurs évangélistes, en latin, chacun d'eux étant cité en note intégralement ; — 2° un commentaire de l'évangile, simple et savant, emprunté aux meilleurs exégètes et approprié en vue de la prédication ; — 3° enfin une série de sujets à traiter. Ceux-ci sont des canevas faciles à mettre en valeur pour une instruction d'un quart d'heure. Bien conçus et bien ordonnés, ils sont extraits en majeure partie des grands maîtres de la prédication : Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Mac-Carthy, Bridaine, Branchereau, Freppel et vingt autres.

Ainsi donc on a sous la main, réunis en quelques pages, tous les matériaux nécessaires pour préparer de bonnes instructions : l'évangile commenté, première source de la prédication ; des plans tout préparés avec leurs divisions claires et logiques ; l'indication des chefs-d'œuvre à consulter avec citations de leurs plus belles pages. Sans doute on eût désiré parfois des indications moins sèches, des analyses plus détaillées, mais le but de l'auteur était d'aider seulement ses lecteurs à travailler, non pas de les dispenser du travail de composition qui reste à faire tout entier. Le livre de M. Gondal est un riche répertoire de sujets variés pour la prédication, la méditation même. Il serait bientôt dans toutes les bibliothèques, s'il était abordable à toutes les bourses.

G. Sortais. **Manuel de philosophie.** Un fort vol. grand in-8 de XXXII-984 p., broché 9 fr., relié 10 fr. 50. — **Histoire de la philosophie ancienne** : *Antiquité classique, époque patristique, philosophie médiévale, Renaissance.* Petit in-8 de XVIII-627 p., 6 fr. — Paris, Lethielleux.

Lottini, O. P. **Compendium philosophiæ scolasticæ** *ad mentem S. Thomæ Aquinatis.* — 3a ed. — 3 vol. petit in-8 de 605-639-556 pages. — Rome, Pustet.

Gredt, O. S. B. **Elementa philosophiæ aristotelico-thomisticæ.** Vol. II : *Metaphysica, Ethica.* — 2a ed. — Herder, Fribourg-en-Brisgau. — Prix (avec le 1er vol.) : 17 f. 75.

I. — Le Manuel de M. Sortais est un résumé de son *Traité de philosophie* (en 3 volumes, chez le même éditeur) si justement estimé. Le *Traité* convient aux professeurs ; le *Manuel* est fait pour les étudiants qui préparent le baccalauréat de philosophie-lettres, et suit le plan du programme. On retrouvera ici la manière lucide et l'érudition étendue, surtout quand il s'agit des travaux modernes, auxquelles l'auteur a accoutumé ses lecteurs.

II. — Dans son *Traité*, comme dans son *Manuel*, M. Sortais avait donné une histoire abrégée de la philosophie. C'est ce travail qui est repris ici sur un plan beaucoup plus vaste. L'histoire complète de la philosophie comprendra deux volumes : le second est en préparation, et nous conduira de la Renaissance à nos jours.

Ce qui rend particulièrement intéressante cette histoire de la philosophie, c'est que, rompant avec les préjugés que nous impose l'Université dans ses programmes, elle rend résolument aux penseurs chrétiens, théologiens ou philosophes, la place à laquelle ils ont droit.

La philosophie grecque antérieure au Christianisme est exposée en 82 pages (quelques-uns pourront même trouver cette brièveté un peu excessive) ; 22 pages sont consacrées à la philosophie des Pères de l'Eglise ; 163 à la philosophie du moyen âge ; 177 pages (et c'est beaucoup) aux philosophes de la Renaissance, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.

Une bibliographie extrêmement abondante, un peu touffue même, rendra service aux chercheurs. L'ouvrage est d'une lecture agréable et facile, mais l'exposé, trop précis, ne fait pas toujours suffisamment prendre contact avec les pensées génératrices de chaque système, même quand il s'agit des plus grands noms. Cet essai répond en somme assez bien à un besoin universellement senti parmi les catholiques ; c'est là qu'est son originalité et sa valeur.

III. — Le *Compendium* du P. Lottini est un bon Manuel de philosophie scolastique. Les systèmes modernes y sont discutés avec une grande vigueur logique, mais leur sens intime n'a pas été pénétré à fond, et la réfutation, trop facile, reste aussi trop superficielle. L'auteur écrit surtout pour des Italiens, et dans la démonstration de l'existence de Dieu le raisonnement vise presque toujours Semeria. La philosophie scolastique est assez approfondie, sauf une lacune regrettable du côté de l'érudition historique. Dans les questions libres, l'auteur est résolument thomiste.

IV. — Thomiste aussi, le P. Gredt, professeur au Collège Saint-Anselme de Rome, nous donne le second et dernier volume de ses *Elementa*. Concis, bien informé, pénétrant dans l'exposé des systèmes adverses, soucieux des nuances, connaissant bien la philosophie moderne allemande, familier avec les textes de S. Thomas et d'Aristote, dont il nous cite de larges extraits à la fin de ses thèses, l'auteur a réussi à nous donner un Manuel tout à fait hors pair de philosophie scolastique. Peut-être un peu fort pour ceux qui débutent dans les études philosophiques, cet ouvrage serait excellent pour les prêtres qui voudraient refaire plus sérieusement leur philosophie du Séminaire. Les spécialistes mêmes ne perdront pas leur temps à le consulter. Et, ce qui ne gâte rien, la typographie est fort belle.

Bismarck et l'Eglise. Le Culturkampf. T. III, *1878-1883* ; t. IV, *1883-1887*, par G. Goyau. — 2 vol. in-12 de xxx-323 et 350 p., 7 fr. — Paris, Perrin.

Louis Veuillot, par Eugène Tavernier. — In-12 de 391 p., portrait, 3 f. 50. — Paris, Plon.

I. — JE HAIS L'EGLISE, disait Bismarck (1879) au lendemain de l'achèvement de l'œuvre législative du Culturkampf, dans un entretien avec un de nos compatriotes (relaté *Ami* 1906, p. 832).

Voilà une parole atroce.

Mais de quelle lumière elle éclaire la leçon qui se dégage du tableau du recul de Bismarck !

Cet homme hait l'Eglise. Il la hait comme on sait haïr dans la Prusse protestante, avec une férocité que l'on ne connaît pas dans nos pays catholiques latins.

Et cependant, à peine son grand œuvre terminé (la dernière loi du système culturkampfiste est de 1878), le voici qui songe à faire sa paix, une paix politique, avec l'Eglise. Il ira à Canossa.

Certes, il n'y est pas allé d'un bond. Son voyage n'a rien du *Surgam et ibo* de l'enfant prodigue. C'est un acte politique. Ce n'est pas un « retour », mais un recul, et un recul effectué de très mauvaise humeur, un recul où ce n'est pas sans une amère impression de dégoût qu'on le suit, à travers les atermoiements sans fin et les faux-fuyants par où il essaie d'échapper à la nécessité, à travers la perpétuelle tactique de menaces et de promesses, de fanfaronnades et de flatteries par où il pense duper les catholiques. Mais enfin, il recule ; et, quand il se voit acculé, en homme politique qu'il est, il en prend son parti et jette dans la balance toute son énergie et tout son prestige pour déterminer les passions protestantes, qu'il a déchaînées lui-même, à passer par les exigences « romaines ».

C'est cette histoire que raconte M. Goyau, avec le luxe de documentation qu'on lui connaît. En Allemagne même, le Culturkampf n'a pas trouvé d'historien comparable à M. Goyau. En Allemagne, au surplus, le Centre du XX[e] siècle est trop loin des traditions de Windthorst et de Mallinckrodt pour qu'une histoire impartiale du Culturkampf y soit possible à l'heure qu'il est.

« Le *Culturkampf* a fortifié Rome », disait mélancoliquement le pasteur Stoecker dans un meeting en 1887. — Et M. Goyau, lui aussi, conclut par cette constatation, que nous recommandons aux politiciens de tous pays :

« Il faut que les Etats persécuteurs en prennent leur parti : une loi de l'histoire existe, d'après laquelle toutes les persécutions modernes ont pour effet, en se déchaînant, un accroissement notable de la puissance pontificale. »

II. — *Louis Veuillot*... S'il fût né Allemand, ses coreligionnaires eussent peuplé son pays de statues à sa gloire... En France, de son vivant, combien, parmi nous, lui ont jeté la pierre ! et des gens qui parmi nous passaient et se donnaient pour l'élite intellectuelle des catholiques ! Et, maintenant que plus de trente ans se sont écoulés depuis sa mort, cette année même où l'on célèbre le centenaire de sa naissance, que de voix discordantes ! que de gens qui méconnaissent Veuillot, ou ne le connaissent pas !

Nous avions déjà, sur Veuillot, la grande Vie écrite par son frère, qui est un monument durable, mais trop considérable pour la masse des lecteurs. Nous avions l'étude de Jules Lemaître, qui a été si efficace à le faire aimer dans des milieux où on ne le connaissait que par des caricatures venimeuses. Nous avions telle étude parue l'an dernier, qui est d'un catholique distingué mais qui essaie malencontreusement de tirer Veuillot à une conception trop étroite de certain royalisme. Personne n'était mieux qualifié que M. Tavernier, qui pendant plus de trente ans fut rédacteur à l'*Univers* et que son mariage avait fait entrer dans l'intimité de la famille Veuillot, personne n'était mieux à même de nous donner un Veuillot portatif, le Veuillot de tous les gens de bonne foi, le Veuillot du centenaire. En Veuillot, c'est tout un demi-siècle d'histoire de l'Eglise qui se réfléchit. Et ces pages de M. Tavernier sont une admirable philosophie de l'histoire de l'Eglise de 1840 à 1880. Nous savons tel clan où ce livre ne sera pas supporté, pas plus que ne le fut, il y

a trois ans, le *Dom Guéranger* de Dom Delatte : tant pis pour ce clan, qui heureusement se rétrécit de jour en jour !

Pages d'art chrétien, par Abel Fabre *(Troisième Série).* — In-8 de 128 p., avec nombreuses illustrations ; broché, 1 f. ; relié toile, 1 f. 50. — Paris, Bonne Presse.

M. Abel Fabre nous donne dans ce nouveau volume de la *Collection artistique* de la Bonne Presse la suite des études d'iconographie chrétienne, de peinture et d'architecture religieuses que nous avons déjà signalées à nos lecteurs.

Les quatre articles qui composent cette troisième série ont pour titre : *Les anges; Les Primitifs français; Histoire de l'autel; Du Néo-Gothique au Moderne.* — Le premier fait défiler sous nos yeux tous les types d'anges imaginés par les artistes chrétiens, depuis les anges sans ailes des premiers siècles jusqu'à ceux de Flandrin. — Y a-t-il eu, en peinture, des Primitifs français ? La question a été vivement débattue parmi les critiques d'art : *alii affirmant, alii negant.* Après nous avoir mis sous les yeux les pièces du procès et les avoir judicieusement discutées, notre auteur adopte une solution intermédiaire : « La peinture française n'a eu à son origine ni un Giotto ni un Van Eyck, et ceux qui la parachèvent ne sortent pas de ceux qui la préparèrent... Comme les Primitifs allemands, nos Primitifs français forment une école secondaire qui a plus reçu que donné et à laquelle un art étranger, plus vite arrivé au but, est venu apporter la solution dernière qu'elle n'avait pas encore trouvée. » — Puis c'est l'histoire de l'autel et des différentes formes qu'il revêt successivement, et parfois simultanément, au cours des siècles : autel primitif, autel du moyen âge, autel à rétable flamand ou espagnol, autel Renaissance, autel classique, autel à baldaquin, autel moderne, avec un catalogue des autels les plus caractéristiques. — La dernière étude pourrait s'intituler : *Cinquante ans d'architecture religieuse.* L'auteur nous fait visiter les plus intéressantes des églises bâties de 1850 à 1900, depuis les édifices néo-gothiques de Viollet-le-Duc jusqu'aux tentatives les plus modernes. Nous apprenons ainsi à mieux connaître et à juger plus sainement les productions contemporaines de l'architecture religieuse. En passant, M. Fabre relève avec beaucoup de finesse et d'impartialité les trouvailles heureuses et parfois aussi les défaillances ou les erreurs qui se rencontrent dans des monuments tels que les grandes basiliques de Montmartre, de Fourvière et de Lourdes.

Cette troisième série se recommande par les mêmes qualités que les précédentes : même étude consciencieuse et pénétrante, et néanmoins claire et agréable, des monuments de l'art chrétien ; même sûreté de goût dans le choix des gravures, — des photographies pour la plupart, — qui illustrent magnifiquement l'ouvrage et font vraiment corps avec le texte. Ces volumes, très distingués malgré la modicité du prix, font grand honneur aussi bien aux éditeurs qu'à l'auteur. On ne saurait trouver de meilleur guide pour s'initier à l'histoire de l'art chrétien.

De la Trinité à l'Eucharistie, par Mgr Landrieux, vic. gén. de Reims. — Un vol. in-12 de 124 p., 0 f. 60. — Paris, Lethielleux.

« Voilà longtemps, écrit M. G. Goyau en parlant de cet opuscule, que je n'ai lu un livre susceptible de faire plus de bien. » Expérience faite, nous souscrivons pleinement à cette appréciation portée par un juge délicat. La doctrine théologique est solide et profonde ; elle s'incarne dans des comparaisons très heureuses et faciles à saisir ; elle est exprimée dans un style ferme, digne, où la pensée, même en ses derniers détails, garde un tour très personnel. « Opuscule remarquable, » dit le Père Janvier dans la préface qu'il lui a consacrée, livre vraiment instructif, qui apprend quelque chose, et qui fait qu'on sait mieux même les choses qu'on n'ignorait pas avant de l'avoir lu. Nous allions en marquer les idées essentielles et les comparaisons principales : mais résumer ces pages brillantes serait les trahir : que nos lecteurs prennent ce livre en toute confiance, qu'ils le lisent et le fassent lire : c'est une source de lumière et de solide piété [1].

L'Afrique chrétienne. *Evêchés et ruines antiques,* d'après les manuscrits de Mgr Toulotte et les découvertes archéologiques les plus récentes, par le R. P. J. Mesnage, des Pères Blancs. — Paris, Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.

Depuis longtemps deux camps bien tranchés se sont formés au sujet de l'évangélisation de l'Afrique romaine : l'un, s'appuyant sur le chiffre fantastique de 6 à 700 évêchés antiques que l'on sait y avoir existé, prétend qu'au IVe ou au Ve siècle, toute l'Afrique romaine, colons et indigènes, a été chrétienne ; l'autre, se fondant sur le peu de ruines chrétiennes retrouvées jusqu'ici dans les départements d'Alger, d'Oran et dans une partie de celui de Constantine, affirme au contraire que le christianisme n'a pas atteint la masse du peuple autochtone et que l'Afrique n'a été chrétienne que dans les régions colonisées par Rome.

Le R. P. Mesnage, des Pères Blancs, dont les confrères évangélisent aujourd'hui une grande partie de ce qui fut autrefois l'Afrique romaine, essaie de résoudre ce problème historique.

Les documents écrits faisant défaut, il a recherché ceux qui ont été pour ainsi dire gravés dans le sol par les chrétiens de l'époque romaine et bysantine. Dans ce but, avec une patience et une érudition de Bénédictin, il a dépouillé toutes les Revues archéologiques s'occupant de l'Afrique, noté les basiliques, les épitaphes, les objets de toute sorte mis à jour : lampes, pierres avec symboles, etc., en ayant soin d'indiquer la localité où ces restes chrétiens ont été retrouvés et les principales Revues qui en mentionnent la découverte.

En même temps qu'il parle des ruines, il revoit, corrige et quelquefois complète les listes épiscopales données par Morcelli dans son *Africa christiana* et par Mgr Toulotte dans sa *Géographie de l'Afrique chrétienne* [2].

Pour faciliter les recherches, je ne dis pas au lecteur (car cet ouvrage n'est pas un livre de lecture), mais au travailleur, le R. P. Mesnage a enrichi son volume de précieuses tables qui contiennent toutes les localités anciennes et actuelles de la Tunisie (autrefois Proconsulaire et Byzacène), du département de Constantine (Numidie et Mauritanie sitifienne), des départements d'Alger et

[1] P. 33, on lit : « Que (notre entendement) en arrive même à cette conclusion un peu osée qu'une fois admise l'existence de Dieu, il serait peut-être parvenu à pressentir la Trinité, *tant elle en découle logiquement et nécessairement* (c'est nous qui soulignons), soit encore. » *Un peu osée,* cette conclusion ? Ne le serait-elle même pas *trop ?*

[2] Mgr Toulotte, des Pères Blancs, a publié 4 volumes de la GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE CHRÉTIENNE : *Proconsulaire, Numidie, Byzacène et Tripolitaine, Mauritanies.* Il a laissé à sa mort un grand nombre de manuscrits.

d'Oran (Mauritanie césarienne), du Maroc (Mauritanie tingitane), dont il parle dans le cours de son ouvrage. Bien plus, trois grandes cartes reproduisent les localités mentionnées, avec des signes conventionnels qui indiquent la nature des restes chrétiens qui y ont été retrouvés : basiliques, épitaphes, etc... Bref, c'est un travail remarquable, plein de science, et qui est appelé à rendre de très grands services à tous ceux qui s'occupent de l'antique Eglise d'Afrique.

Tel qu'il est pourtant, cet ouvrage n'est en somme qu'un dictionnaire. L'auteur n'a entendu poser que les jalons d'un grand travail qu'il prépare. Plus tard viendra, paraît-il, la mise en œuvre de tous ces matériaux à l'aide desquels il espère résoudre le problème dont nous parlions en commençant, c'est-à-dire établir la véritable extension du christianisme en Afrique et l'intensité de son développement soit en Tunisie, soit en Algérie.

Plus tard, nous devrions dire bientôt ; car un nouveau volume du R. P. Mesnage ayant pour titre : *La Romanisation de l'Afrique*, va paraître sous peu. Il sera suivi d'un troisième : *La christianisation de l'Afrique*.

Nous souhaitons au savant auteur le temps et les forces nécessaires pour mener à terme cet intéressant travail.

Histoire de l'Apparition de la Mère de Dieu sur la Montagne de La Salette, par le R. P. Louis Carlier, missionnaire de la Salette. — Un vol. gr. in-8 de XIV-598 p., *franco* 4 f. — Chez les Missionnaires de la Salette, à Tournai, Chemin du Crampon (Belgique).

Cette nouvelle histoire de la Salette est beaucoup plus complète que toutes celles qui l'ont précédée, et l'on y trouve la vie avec les portraits de presque tous les personnages qui ont gravité autour de l'Apparition : portraits photographiques et portraits historiques, voire littéraires ; si bien qu'en lisant le livre vous vous familiarisez avec tous les évêques et les prêtres vénérables que vous rencontrez dans le récit, vous voyez leurs visages, vous interrogez leurs physionomies, vous vivez avec eux. Ce sont de bien belles et attrayantes figures, particulièrement celles de M. Rousselot et de M. Gerin.

L'ouvrage se divise en trois parties : l'*historique* de l'Apparition, l'*authenticité* et les *résultats*.

L'Apparition est exposée avec un luxe de détails. L'auteur connaît admirablement son sujet, il a lu tout ce qui a paru sur la Salette — une bibliothèque ; — il résume son immense lecture, et n'avance qu'appuyé sur des documents sûrs. L'incident d'Ars sur lequel planera toujours quelque obscurité, puisqu'il s'y glisse une affaire de confession, est expliqué de la façon la plus plausible. Maximin arrive à Ars le soir du 24 septembre 1850, conduit par ses protecteurs, M. de Brayer et Verrier. Ils s'adressent au vicaire, l'abbé Raymond, qui était hostile à la Salette. Le vicaire dit à Maximin d'aller l'attendre à l'orphelinat. Ils y vont. Quand il revient, il les accueille mal et traite Maximin d'imposteur. Celui-ci lui répond avec humeur : « Eh bien ! admettons que je suis un menteur et que je n'ai rien vu ! » Il parlait ainsi pour en finir avec des propos pénibles pour lui. L'abbé Raymond s'en va dire à la cantonade, et surtout à son curé, que le berger a rétracté tout ce qu'il a affirmé jusque-là touchant l'Apparition.

Le lendemain, à sept heures, Maximin confère seul à seul avec M. Vianney à la sacristie, il lui parle de sa vocation. Le saint curé sans rien décider sur ce grave sujet lui intime l'ordre de retourner dans son diocèse. Les protecteurs, peu contents de cette décision, exigent que l'enfant retourne auprès du curé d'Ars. Pour leur obéir Maximin passe derrière le maître-autel où l'abbé Vianney confessait des hommes. Celui-ci lui enjoint de nouveau de se mettre à la disposition de son évêque et lui adresse différentes questions. L'enfant avoua devant une Commission réunie à l'évêché de Grenoble au sujet de cet incident qu'il n'avait pas entendu distinctement M. Vianney et qu'il avait répondu des « oui » et des « non » au hasard. Cela est bien conforme à son caractère étonnamment distrait et léger.

Ce qui grossit l'incident, ce furent les lettres de l'abbé Raymond à Mgr Devie, évêque de Belley, au cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, et à Mgr Depéry, évêque de Gap, — qui passaient pour peu favorables à l'Apparition. — Il y prétendait que Maximin s'était rétracté à Ars. Le berger a toujours affirmé avec une énergie qui ne s'est en rien démentie l'Apparition de la Salette. Mais il est certain qu'à la suite de sa visite, le pieux curé d'Ars, pris sans doute de scrupules, cessa de signer des images de la Salette et d'en bénir les médailles. Il y eut donc sur son âme comme une ombre, due sans doute à un malentendu, et qui dura. Il ne comprit pas Maximin, qui d'ailleurs lui répondait à l'étourdie, et il traduisit très bien son embarras dans sa lettre du 5 décembre 1850 à Mgr de Bruillard qui lui avait demandé des éclaircissements :

« Le petit m'ayant dit qu'il n'avait pas vu la Sainte Vierge, j'en ai été fatigué une couple de jours.

« Après tout, Monseigneur, la plaie n'est pas si grande, et si ce fait est l'ouvrage de Dieu, l'homme ne le détruira pas. »

Le vicaire fut interrogé par Mgr Devie et ses réponses ne satisfirent point. Aussi l'évêque de Belley s'empressa d'écrire à Mgr de Bruillard le 15 janvier 1851 : « Nous regardons toujours comme assuré que les enfants ne se sont pas entendus pour tromper le public et qu'ils ont vu réellement un personnage qui leur a parlé. »

Cependant le curé d'Ars conserva des doutes jusqu'en 1858. Il reçut alors la visite de M. Gerin, à qui il écrivait le 12 octobre 1858, après avoir redit « les angoisses et les tourments par où son âme avait passé » : « Enfin, au milieu de tant d'agitations et de souffrances, je me suis écrié tout haut : *Credo !* Et à l'instant même j'ai retrouvé la paix, le repos que j'avais entièrement perdu... Maintenant il ne me serait pas possible de ne pas croire à la Salette. J'ai demandé des signes pour croire à la Salette, je les ai obtenus : *on peut et on doit croire à la Salette.* »

D'où il est permis de conclure que le démon se servit aussi de la Salette pour le tenter et le soumettre à une très dure épreuve.

L'histoire de Mlle de Lamerlière est insoutenable. On s'étonne qu'un écrivain qui veut être sérieux, comme M. Reinach dans son *Orpheus*, ait pu reprendre cette fable, du moment que l'alibi de Mlle de Lamerlière a été juridiquement reconnu, et qu'elle l'a si hautement démentie.

La thèse théologique de l'*authenticité* est magistralement conduite, avec une grande puissance de raisonnement et une abondance de faits impressionnante. Il y a eu plus qu'on ne sait de faits extraordinaires à la Salette, canoniquement établis, guérisons et conversions.

Les *résultats* sont là qui confirment la thèse : la basilique, les pèlerinages, les sanctuaires nombreux érigés à Paris, à Vienne, en Dauphiné, à Tournai, à Lavigny.

Le livre se ferme sur une histoire trop sommaire des Missionnaires de la Salette, le P. Archier, « un modèle d'amabilité », le P. Sibillat dont l'éloquence était si entraînante, les PP. Giraud, Chapuy, Perrin,

Jean Berthier, Burnond. Il y avait là beaucoup de précieux souvenirs à recueillir.

Jusqu'en 1876 les Missionnaires de la Salette demeurèrent sous le patronage exclusif des évêques de Grenoble. Mgr Favre leur permit de se constituer en une Congrégation régulière qui fut approuvée en 1890. Ils perdaient ainsi leur caractère local et pouvaient se répandre au-delà des limites du diocèse pour aller « faire passer » partout le message de Marie à son « peuple ». Exilés en 1901 il semble que l'épreuve leur ait conféré une vigueur nouvelle. Ils ont fondé d'autres établissements, et outre leur Maison-Mère de Suse en Piémont et leur Procure générale de Rome ils comptent vingt-trois résidences, une en Italie, deux en Pologne, sept aux Etats-Unis, cinq au Canada, quatre à Madagascar, une en Belgique et trois au Brésil.

Les lois contre les Congrégations en chassant nos religieux de France les ont dispersés comme les apôtres, semble-t-il, afin que leur voix fût entendue par toute la terre : *In omnem terram exivit sonus eorum.* Les Missionnaires de la Salette pourront plus facilement répondre ainsi au vœu, ou plutôt à l'ordre de la Sainte Vierge aux deux bergers :

— Eh bien ! mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple !

La Divine Histoire de N.-D. de Lourdes, par l'abbé Moniquet. In-8 de XII-875 p., 7 f. 50. — **Les Divines Apparitions de Lourdes**, par le même. In-12 de 148 p., 1 fr. — Paris, libr. des Saints-Pères.

M. Moniquet, un vétéran et probablement le doyen de la presse catholique, nous donne, sur Lourdes, un livre qui n'avait pas encore été écrit.

Ce n'est pas seulement l'histoire des apparitions, laquelle d'ailleurs est fort bien résumée et présentée dans les 150 premières pages du volume ; — c'est l'histoire tout entière de N.-D. de Lourdes, dont les apparitions ne sont que l'origine divine. Après que Dieu eut intervenu directement et tout seul par ces dix-huit (ou plus probablement dix-neuf) apparitions, voici les hommes qui entrent en collaboration, — ou en opposition, — avec lui. Et tel est proprement l'objet du travail de M. Moniquet : histoire de l'enquête épiscopale et de l'érection des Sanctuaires de Lourdes, développement du pèlerinage, faits miraculeux, récit et tableau de tous les pèlerinages jusqu'à nos jours.

Aucun livre n'a encore donné cette histoire. Les historiens qui ont précédé M. Moniquet se sont restreints volontairement à quelques faits plus saillants, aux grandes manifestations, à quelques miracles dûment choisis. M. Moniquet a voulu être complet. Il a lu la collection des *Annales de N.-D. de Lourdes,* qui compte déjà 14 volumes : là se trouve vraiment l'histoire de Lourdes, mais à l'état de fragments, dans le pêle-mêle de documents et de pièces qui n'offrent pas tous un intérêt ou un caractère historique. Il a extrait, de cette carrière très riche, les pierres taillées et parées qui peuvent servir à édifier l'histoire. Bref, il a résumé le long travail des *Annales;* il en a condensé et ordonné les documents et les faits en un raccourci où nous suivons d'un coup d'œil ému les lignes essentielles de cette histoire admirable, « la plus divine, dit-il, après l'histoire de notre salut. »

Quant à la valeur critique de tout ce qui est dit ici, c'est la valeur critique des *Annales* elles-mêmes. Les *Annales* mentionnent près de 4.000 guérisons : M. Moniquet les mentionne toutes également, sans en discuter la portée médicale. Il n'est que l'écho des *Annales*. Il présente les données des *Annales,* avec les mêmes réserves, dans le même but et dans le même esprit qu'elles, prêt à retirer ou à rectifier ce que le temps aurait annulé ou mis en meilleure lumière. Mais on sait que presque toutes ces guérisons ont été l'objet d'un examen attentif de la part de médecins dont la science et la conscience sont hors de conteste et dont on n'a eu qu'à résumer ici l'argumentation et la conclusion.

De même pour les pèlerinages : M. Moniquet s'en est tenu aux statistiques des *Annales*. Il n'a au surplus relevé que les pèlerinages atteignant un chiffre de 4 ou 500 pèlerins au moins ; et il a groupé les paroisses par diocèses, et les diocèses par provinces, de façon que ce relevé, accompagné d'une brève description, présentât la physionomie d'un diocèse, d'une province, d'une nation et établît en quelque sorte l'échelle de sa dévotion à Lourdes.

Voilà ce que l'on trouvera dans ce livre. C'est un tableau d'histoire, impartial, sans visées apologétiques, mais qui, par la masse même des faits recueillis, prend une éloquence singulièrement impressionnante. — Une statistique qui n'a pas été faite encore et qui serait grandiose aussi, ce serait celle des églises, chapelles et autels qui dans l'univers entier sont sous le vocable de Notre-Dame de Lourdes.

M. Moniquet a eu l'excellente idée de détacher de son grand ouvrage, pour en faire un fort beau livre de propagande, le récit des *Apparitions* elles-mêmes. Il examine dans sa Préface la valeur critique des trois versions de cette divine histoire : Henri Lasserre, Estrade, le P. Cros : il ne doit rien au premier ; il a emprunté au second, à cause de ses relations assez fréquentes avec la voyante ; mais c'est du troisième surtout qu'il est tributaire, parce que c'est cette enquête du P. Cros qui, dit-il, « est aujourd'hui la seule base sérieuse sur laquelle on puisse édifier une histoire véridique et complète des Apparitions. » — *Les Divines Apparitions de Lourdes* paraissent avec l'Imprimatur de Tarbes et l'approbation de plusieurs Archevêques et Evêques.

Une Ame de prêtre. **L'abbé Albert Deville (1883-1911).** *Essai biographique d'après ses notes intimes,* par M. le Chanoine H. Trouillet. — 2e éd. augmentée. 1 vol. in-16 de XVI-192 p. — Avignon, Aubanel, 1912. — Prix : 2 f. (L'ouvrage est vendu au profit de l'Œuvre des vocations du diocèse d'Avignon).

Il n'y a pas d'événements extraordinaires dans la vie de l'abbé Albert Deville. Sa vocation sacerdotale se dessine dès l'enfance, et s'affermit dans la jeunesse. Il entre au Grand Séminaire d'Avignon ; dans cette même ville il accomplit son service militaire. Après son ordination sacerdotale, il est envoyé à l'Institut catholique de Paris pour y poursuivre ses études en théologie. Rappelé sous les drapeaux à la fin de 1906, il est libéré quelques mois plus tard, retourne à Paris pour y reprendre ses études ; mais, bientôt son diocèse le reprend ; il est nommé vicaire à Pertuis, où il meurt à l'âge de 28 ans.

Mais ce prêtre avait une vie intérieure intense, dont son journal intime nous a conservé l'écho. Par là s'explique son influence sur les différents milieux qu'il traversa ; il eut vraiment « une âme de prêtre » ; et comme ce prêtre est un de nos contemporains, comme il fut mêlé aux mêmes luttes, qu'il se heurta aux mêmes difficultés que nous, comme d'autre part ni son jugement, ni son courage ne faiblirent, et qu'il a su exprimer, parfois avec beaucoup de bonheur, des sentiments, des regrets, des résolutions, des rêves qui sont aussi les nôtres, cette biographie est bonne et réconfortante pour les prêtres.

— Nous croyons aussi qu'elle est capable de faire beaucoup de bien aux fidèles, en leur montrant tout ce à quoi le prêtre doit renoncer pour se consacrer au service des âmes, et quelle somme d'efforts sur soi-même suppose une vie sacerdotale même ordinaire. Peut-être, à cette lecture, certains cœurs généreux comprendront-ils enfin toute la beauté, toute la grandeur de l'état sacerdotal, et voudront-ils venir prendre dans l'Eglise la place que le départ de l'abbé Deville et de tant d'autres prêtres laisse vide dans nos diocèses appauvris. Ces vœux sont ceux de M. le chanoine André, Supérieur du Grand Séminaire d'Avignon, qui a écrit en tête de cette biographie une délicieuse préface. Nous croyons que la lecture de la vie d'Albert Deville contribuera à les réaliser : *Verba movent, exempla trahunt.*

La Vraie Religion, par l'abbé Charles Barnier. — 4 vol. in-8 à 5 fr. chacun. — Paris, Lethielleux.

Pourquoi une religion ? une religion révélée ? la religion chrétienne ? la religion catholique ?

Tout homme qui réfléchit est amené à se poser successivement ces quatre questions et les traités d'apologétique s'efforcent d'y donner une réponse satisfaisante. M. l'abbé Barnier, missionnaire, ancien professeur et aumônier de collège, a travaillé aussi dans ce but. Sous ce titre : *La Vraie Religion*, il présente dans 4 volumes in-8° une série de conférences apologétiques. Son livre s'adresse à tous ceux qui désirent s'instruire dans la religion et affermir leur foi, mais plus particulièrement aux prêtres, aux missionnaires, aux conférenciers.

Suivant la méthode coutumière aux ouvrages de ce genre, l'auteur traite son sujet avec beaucoup d'érudition, dans un style clair et facile. Il débute par un traité préliminaire établissant contre l'agnosticisme moderne de l'école anglaise, allemande et française, les critères de la certitude, puis aborde les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu et disserte longuement sur la nature et les attributs de l'être divin. Les erreurs sur Dieu sont longuement exposées et réfutées par les raisons d'une saine philosophie d'où la métaphysique n'est pas exclue. La conclusion de cette première partie aboutit à la nécessité d'une religion et d'une religion révélée.

L'histoire de la Révélation dans l'Ancien Testament forme l'objet du second volume et donne lieu à d'intéressantes digressions sur les religions anciennes et les religions universalistes. Jésus-Christ est à lui seul l'objet du troisième volume : une conférence sur l'autorité des Evangiles sert de préliminaire à la vie de Jésus et un appendice sur les religions antichrétiennes termine cette troisième partie. Le traité de l'Eglise achève ce volumineux ouvrage : une véritable somme, addition de matériaux empruntés la plupart du temps à des devanciers qui furent célèbres.

C'est dire qu'on trouvera dans le livre de M. l'abbé Barnier une mine de citations avec leurs avantages et leurs inconvénients. La philosophie moderne athée a pris de nos jours en face des dogmes des positions nouvelles, les sciences ont progressé, l'histoire des religions s'est développée, et pour faire face à tant d'adversaires l'apologétique aussi a dû modifier ses batteries, se mettre d'accord avec les récentes découvertes, donner à ses arguments un tour nouveau. Ainsi a-t-elle abandonné la solution du système concordiste touchant l'explication de l'œuvre des six jours, parce qu'il n'est d'abord pas si certain que le prétend M. l'abbé Barnier « que les données de la géologie concordent parfaitement avec le récit biblique de la création, et que la science, loin de contredire cette partie de la Révélation, lui rend témoignage de tous points » ; mais encore parce que c'est sur un autre terrain que se place la discussion avec les Rationalistes, et l'on eût aimé voir l'auteur entrer dans le débat actuel. De même encore faut-il laisser à une méthode vieillie d'établir la catholicité de l'Eglise par de savantes statistiques : la catholicité n'est pas une question de chiffres ou de géographie. Bref, on eût aimé voir l'auteur, après avoir cité pour mémoire des pages bien choisies, poser quelques problèmes dans leur forme nouvelle et prendre lui-même parti.

Cependant si les spécialistes ne trouvent pas dans *La Vraie Religion* satisfaction pour leurs exigences, le grand nombre de ceux qui liront ce livre remarqueront le commentaire documenté de la vie du Sauveur et s'arrêteront avec intérêt à certaines dissertations sur le Mahométisme par exemple ou sur la Franc-Maçonnerie. Bref, à cause de son érudition, le livre de M. l'abbé Barnier se fait pardonner quelques longueurs monotones, et demeure un arsenal où le conférencier fera d'utiles trouvailles, une mine où le catéchiste puisera de solides explications, un livre où prêtres et fidèles feront de fructueuses lectures.

La Femme catholique. *Son apostolat, son action religieuse et sociale*, par l'abbé P. Jardet, chanoine honoraire d'Autun. — Un vol. gr. in-8 de XXVI-566 pages. — Paris, Oudin.

Le livre de M. l'abbé Jardet est né d'une double pensée : montrer à la femme vraiment chrétienne, par l'exemple des héroïques et saintes femmes dont il esquisse la vie, jusqu'où elle peut s'élever quand elle a le courage d'aller au bout de ses forces, lui rappeler qu'associée à l'œuvre divine et encore qu'elle ne soit qu'au second rang dans l'ordre hiérarchique, elle occupe cependant, à côté de l'homme, une place glorieuse.

Cette double pensée, au lieu de la développer philosophiquement par de belles dissertations, l'auteur la développe par des exemples nombreux empruntés à l'histoire de l'Eglise et qui s'étendent de l'origine à nos jours : *Verba movent, exempla trahunt.*

Au premier siècle, les Evangiles et les Ecrits apostoliques nous montrent la Sainte Vierge et les saintes femmes collaboratrices de Notre-Seigneur et des Apôtres.

Au second et au troisième siècle, c'est la grande période du martyre, qui est symbolisé chez les vierges, par les saintes Cécile, Agnès, Agathe, Blandine ; — chez les veuves, par les saintes Symphorose et Félicité ; — chez les mères, par les saintes Augusta, mère de S. Symphorien, Perpétue et Félicité.

Le IVe siècle voit le triomphe du christianisme avec la collaboration de sainte Hélène, de Flascille et de sainte Pulchérie.

C'est aussi au IVe siècle que l'on rencontre les grands docteurs de l'Eglise ; tous ont été aidés par des femmes, mères, sœurs ou collaboratrices. On cite la mère de saint Athanase, sainte Macrine, sainte Emmélie et saint Basile ; sainte Nonne et saint Grégoire de Nazianze ; Anthuse et saint Jean Chrysostome ; sainte Marcelline et saint Ambroise ; les grandes patriciennes de Rome et saint Jérôme ; sainte Monique et saint Augustin ; sainte Mélanie la Jeune.

Au Ve siècle, commence la vie religieuse et nous voyons sainte Scholastique associée à saint Benoît et sainte Sylvie à saint Grégoire le Grand.

A la même époque et au VIe siècle, les saintes reines de France, Clotilde, Radegonde et Bathilde travaillent à la conversion complète des Francs.

Cette conversion se poursuit ailleurs dans les siècles suivants par la femme chrétienne des rois ariens : Lombards et Wisigoths ; — des rois païens Anglo-Saxons ; — des rois des peuples germains : Bohême, Pologne, Hongrie ; — des nations Slaves ; par les reines des pays du Nord : Ecosse, Danemark, Suède et Norvège ; — les reines d'Allemagne : les saintes Mathilde, Adélaïde et Cunégonde.

Dans la belle période du moyen âge, nous voyons la femme catholique associée à toute cette efflorescence de la foi et des œuvres : la mère de saint Anselme, Ermenberge ; — la grande comtesse Mathilde et saint Grégoire VII ; — sainte Hildegarde ; — la B. Aleth et saint Bernard ; — sainte Claire et saint François d'Assise ; — sainte Elisabeth de Hongrie ; — sainte Julienne et la Fête-Dieu ; — Dona Maria Rotelli et saint Bonaventure.

Sainte Brigitte et sainte Catherine de Sienne dominent le XIVe siècle, pauvre d'ailleurs en hommes d'œuvres. Il en est de même de sainte Françoise Romaine et de sainte Colette.

Chez nous, le XVe siècle montre avec orgueil deux vierges guerrières : la B. Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette.

Au XVIe siècle, Isabelle de Castille, reine d'Espagne, sainte Angèle de Mérici, sainte Thérèse et la B. Marie de l'Incarnation ont une influence considérable sur le mouvement religieux.

A la fin de ce siècle et au commencement du XVIIe siècle, Anne de Xainctonge, Alix le Clerc et la B. Jeanne de Lestonac fondent des Ordres nouveaux pour l'éducation des femmes. La mère de saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal ont une part considérable dans l'œuvre de l'aimable saint.

A la même époque, l'apostolat par la *charité* est représenté par les Vénérables Louise de Marillac, Marie de l'Incarnation, Catherine de Francheville et Madame de Miramion ; l'apostolat par l'*amour* par notre B. Marguerite-Marie, que reprend, pour le XVIIIe siècle, la Mère Thérèse de St-Augustin, Madame Louise de France.

Pour réparer les ruines engendrées par la Révolution, Dieu a suscité un grand nombre de femmes illustres qui font du XIXe siècle un des plus féconds de l'histoire de l'Eglise en œuvres et en saintes.

On peut citer, parmi les grandes *fondatrices:* la B. Marie Postel, fondatrice des Sœurs de la Miséricorde, la V. Mère Javouhey, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, la Mère Emilie de Rodat, la B. Sophie Barat, Mme Pelletier, fondatrice du Bon Pasteur d'Angers ; — parmi les femmes adonnées aux œuvres des missions : Elisabeth Seton, Mme Duchesne, Irma Le Fer de La Mothe, Pauline-Marie Jaricot, fondatrice de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, les Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, les Franciscaines Missionnaires de Marie ; — parmi les femmes adonnées à l'apostolat des pauvres et des malades : la Sœur Rosalie, les Petites Sœurs des Pauvres, Marie Jamet, Mme Garnier et l'Œuvre des Dames du Calvaire ; — parmi les femmes vouées aux diverses autres œuvres chrétiennes : les Sœurs aveugles de Saint-Paul, l'Œuvre des Petites Sœurs des Malades de Mauriac, la Société des Auxiliatrices du Purgatoire, les Petites Sœurs de l'Assomption, les Dames de la Retraite, la Société de Saint-François de Sales, l'Adoration réparatrice, les Apostolines du Saint-Sacrement, la Messe réparatrice, la Société des Filles du Cœur de Jésus, etc.

A l'époque contemporaine, nombreuses sont les œuvres catholiques de toutes sortes dues au zèle féminin : Ligue des Femmes françaises ; — Association du Devoir des Femmes françaises ; — Ligue patriotique des Femmes françaises ; — Ligue des Femmes rémoises ; — Association chrétienne des jeunes ouvrières du Puy ; — Alliance maternelle ; — Union familiale et Œuvre du Trousseau ; — Asile Jeanne-d'Arc ; — Enseignement ménager ; — Ecole ménagère de Fribourg ; — Association catholique internationale des Œuvres de protection de la jeune fille ; — Œuvre de Mlle Rochebillard ; — Institut des Syndicats féminins ; — Œuvres des Dames catéchistes ; — Œuvres des Dames des Missions ; — Œuvre de la Persévérance ; — Œuvre des catéchismes des Missions.

La femme catholique au foyer domestique a pour représentantes à l'époque contemporaine Mlle Eugénie Guérin et Mme Julie Lavergne.

Nous avons tenu à donner une étude détaillée de l'immense travail de M. Jardet pour permettre à nos lecteurs de se rendre compte des matériaux accumulés dans ces pages.

Au Travail ! (2e Série). *Par la Presse*, par l'abbé Thellier de Poncheville. — Un vol. in-12 de 234 p., 2 f. — Tourcoing, Duvivier.

Par l'Education, Par la Presse, Par les Conférences, Par l'Action sociale : tels sont les sous-titres des quatre volumes que M. l'abbé Thellier a promis de nous donner sous ce titre général *Au Travail !* Nous avons l'an dernier rendu compte du premier. C'est le second que nous annonçons aujourd'hui.

Il contient onze discours et un toast. Toutes les questions qui concernent la presse et son énorme influence y sont traitées du point de vue chrétien et apostolique, dans une langue claire, spirituelle et éloquente. Etant donnée l'origine du livre qui est composé de discours prononcés à divers congrès, il renferme nécessairement quelques répétitions. Celles-ci néanmoins sont bien moins nombreuses que dans la première série ; et l'auteur a pu à bon droit donner à ses discours le nom de *chapitres*.

Principales questions traitées : Influence de la presse en général : le journal est le docteur des temps modernes. — Influence de la mauvaise presse : « Il ne se tromperait guère, celui qui attribuerait principalement à la mauvaise presse le déplorable état de choses auquel nous sommes arrivés. » (Léon XIII). — Influence de la presse qui est antireligieuse avec correction : par son silence autant que par ses attaques dissimulées, elle discrédite l'Eglise. — Influence que devrait avoir la presse catholique : pour la défense de la vérité, pour la diffusion de la doctrine, pour la préparation des élections. — Programme d'un journal catholique : excellents conseils pour la rédaction d'un journal qui veut être intéressant et faire du bien. — Travail et méthode d'un comité local de propagande pour la bonne presse : plan vécu et détaillé de ce qu'il faut faire pour régénérer une paroisse par la presse. — Devoirs généraux de tous les catholiques envers la presse.

Manuel d'instruction religieuse ou *Cours doctrinal apologétique et pratique de religion* **destiné spécialement aux jeunes filles, par l'abbé Louis Cottin. — Broché 2 fr. 50, franco 3 fr. ; relié 3 fr., franco 3 fr. 50. — En vente chez M. Aubert, éditeur, 5 rue des Dauphins, Grenoble.**

Voilà un manuel bien conçu, vraiment pratique et de prix abordable. Il est le fruit d'une longue expérience du catéchisme. Destiné spécialement aux jeunes filles, il conviendra tout particulièrement à celles qui fréquentent le catéchisme de

persévérance et pourra rendre également de grands services aux catéchistes volontaires. L'auteur a adopté la division suivante : 1° les vérités à croire, 2° les œuvres à pratiquer, 3° les moyens de salut. Chacune des leçons forme une thèse bien ordonnée dont chaque partie est la réponse à une question. Les développements concis, sans longueurs, dans un style simple et correct, sont conduits avec une logique serrée. Des numéros d'ordre et des caractères gras donnent au texte une grande clarté et facilitent l'intelligence et la mémoire en mettant en relief les choses importantes. A la fin de chaque leçon ou de chaque partie de leçon sont rapportées et réfutées les objections qui courent dans le peuple ou qui sont enseignées dans les manuels scolaires. C'est donc un véritable cours doctrinal et apologétique. Mais M. l'abbé Cottin ne se borne pas à instruire et à réfuter, il a en vue l'éducation et la formation à la vertu. Toujours il a soin de dégager la conclusion pratique de ses leçons, et c'est par des exemples bien choisis, par des traits historiques, par une exhortation pleine de piété qu'il parle au cœur après avoir éclairé l'intelligence. Si parfois, cependant, on eût désiré quelques développements plus amples, comme sur le culte de la Sainte Vierge ou la personne du Saint-Esprit, ce n'est là que le défaut d'une qualité. Par contre, on verra avec satisfaction un chapitre concernant la communion des enfants et des malades suivant les décrets de Pie X, un autre sur le Denier du Culte, un appendice sur les fêtes chrétiennes et l'année liturgique. Bref, le Manuel d'instruction religieuse de M. l'abbé Cottin ne mécontentera pas son acquéreur.

La Jeune Fille française et son avenir. — In-12 de 180 p., 1 f. 50. — Paris, Lethielleux.

Le petit volume qui vient de paraître sous ce titre contient cinq conférences adressées aux jeunes filles et aux dames du Cours ménager Saint-Sulpice, 26, rue Cassette, à Paris. Comme toutes les écoles ménagères, le Cours dont nous parlons, fondé en 1910 par un vicaire de Saint-Sulpice, a pour but de préparer les jeunes filles à bien remplir leur rôle futur d'épouses, de mères, de maîtresses de maison.

A la préparation matérielle et technique on doit évidemment joindre la préparation morale et chrétienne. C'est dans ce but que le Cours ménager Saint-Sulpice a fait donner à ses élèves, durant l'année scolaire 1911-1912, par des notabilités catholiques, une série de conférences sur la morale sociale. M. Taudière a traité de la Famille française ; M. Reverdy, de l'Education sociale des jeunes filles ; M. le curé de Saint-Jacques, du Mariage ; M. l'abbé Jeanjean, chargé de cours à l'Institut catholique, de l'Education du premier âge ; M. le docteur Okinczyc, de l'Enfant raison d'être de la femme mariée.

Les quatre premières conférences rappellent des choses excellentes, mais déjà dites. Celle du docteur Okinczyc expose des vérités souverainement opportunes, et que généralement on n'ose pas dire. Avec la compétence d'un médecin, la foi d'un chrétien, la délicatesse d'un honnête homme et la finesse d'un lettré, il découvre la grande plaie morale de notre époque qui est la peur de l'enfant, il en montre le danger, il en indique le remède.

D'abord il présente la femme qui ne veut pas d'enfant ou qui n'en veut qu'un : pour l'ordinaire, elle fait de son mari un malheureux ; d'elle-même, une névrosée ; de son enfant, un crétin. Tous les prétextes mis en avant pour éluder le devoir sont réfutés : droit de vivre sa vie, crainte de mettre au monde des malheureux, fatigues de la maternité, renchérissement de la vie, difficulté de caser les garçons et de marier les filles. Puis au spectacle attristant d'un foyer vide ou presque vide, le docteur Okinczyc oppose le tableau idyllique de la famille normale. Ce sont les nombreuses naissances qui font les foyers heureux et les nations prospères.

Avis au Public. *Petits grains de philosophie à l'usage des jeunes filles,* **par l'abbé Champly, missionnaire diocésain de Paris. — In-12 de 170 p., 1 f. 50. — Paris, Lethielleux.**

Excellent petit livre de philosophie morale, bien pensé et bien écrit, qui corrige en amusant et qui, sous une forme enjouée, donne les plus sérieuses leçons. Les quatorze articles qu'il contient ont été écrits autrefois pour une revue de jeunes filles. L'auteur y explique, dans un sens moral, les inscriptions que nous rencontrons le plus souvent dans les rues, dans les gares, dans les musées, sur les voitures publiques. De là les titres de ses chapitres : « Défense d'afficher — Appartement à louer — Le public n'entre pas ici, » etc. Un exemple fera comprendre la manière. Sous ce titre *Prenez garde à la peinture,* on nous dira que toute jeune fille est peintre ; que son imagination revêt les choses de couleurs variées ; qu'elle peint ses rêves en rose et son devoir en gris ; qu'elle doit par conséquent se défier de ces teintes trompeuses, si elle ne veut pas éprouver un jour le désappointement d'un étourdi qui s'est frotté au ripolin fraîchement posé.

L'aimable petite sainte Agnès, par Florian Jubaru, S. J. — In-12 de 160 p. illustré, 1 f. 50. — Paris, Lethielleux.

Sainte Agnès, jeune chrétienne de Rome, martyrisée le 21 janvier 305 à l'âge de douze ans, est l'une des plus illustres saintes de l'Eglise. Dès le IVe siècle, sa fête était populaire à Rome ; tous les âges lui ont rendu un culte pieux et empressé. Or, à la fin du siècle dernier, des critiques avancèrent qu'on ne pouvait rien savoir de son histoire. D'autres allèrent même jusqu'à contester son existence, ne voyant en elle qu'une personnification de la virginité chrétienne. Ces critiques s'appuyaient, d'une part sur la rareté des documents contemporains de la sainte, d'autre part sur l'opposition de ces documents avec une *Passion grecque de sainte Agnès,* et avec les *Gestes de sainte Agnès* attribués à saint Ambroise.

Le P. Jubaru a longuement étudié la question de sainte Agnès, il a victorieusement démontré son existence et pieusement raconté son histoire à l'aide des seuls documents authentiques. La *Passion grecque* concerne une autre sainte que celle de la voie Nomentane. Les *Gestes* du pseudo-Ambroise ne sont qu'un pieux roman, c'est d'eux que sont tirés les répons et les antiennes de la fête de sainte Agnès dans le Bréviaire romain. Les pièces authentiques dont le P. Jubaru s'est servi pour faire l'histoire de sa sainte sont au nombre de cinq : une inscription-dédicace pour la basilique érigée à sainte Agnès en 326 par Constantina, fille de l'empereur Constantin ; une liste des *Depositiones martyrum* antérieure à 336 ; une inscription placée par le pape saint Damase (366-384) près du tombeau de la sainte ; un discours prononcé par saint Ambroise en la fête de sainte Agnès et inséré par lui dans le *De Virginibus ;* enfin une hymne du même saint Ambroise.

Trois ouvrages ont été le fruit des recherches du P. Jubaru : *Sainte Agnès, vierge et martyre de la voie Nomentane, d'après de nouvelles recherches,* in-4° de 400 p., chez Dumoulin, 1907, 40 fr. ; *Sainte Agnès,* in-12 de 196 p., Lethielleux, 2 fr. Le second ouvrage présente sous forme de récit

les conclusions du précédent. Quant au troisième, celui que nous annonçons aujourd'hui, il laisse de plus en plus de côté l'érudition et la critique, et ne vise qu'à charmer et édifier.

Les meilleures pages de Balzac, avec introduction de Ch. Défossez. — In-16 de 406 p., 3 f. 50. — Tourcoing, Duvivier; et Paris, Amat.

La Lumière de la maison, par Jean Nesmy. — In-16 illustré de 313 p., 1 f. 50. — Tourcoing, Duvivier.

I. — De quelque façon que l'on apprécie les idées, le style et la valeur morale de son œuvre, on ne saurait nier que Balzac n'ait eu, comme le dit Brunetière, le mérite « d'affranchir le roman des conventions du romantisme, et, dans ses chefs-d'œuvre, de l'élever à une perfection que personne peut-être n'a dépassée depuis lui, — ni atteinte ». Il ne pouvait donc être oublié dans cette nouvelle et très intéressante *Collection des meilleures pages*.

L'Introduction ne comprend qu'une trentaine de pages ; mais elle renferme tout ce qu'il est indispensable de savoir sur la vie et l'œuvre du grand romancier. Tout en donnant une très suffisante esquisse biographique, elle analyse avec beaucoup de clarté et de finesse l'art naturaliste de Balzac, ses caractères et sa morale, ses idées philosophiques, religieuses et sociales, et enfin son style.

Quant au choix des textes, il a été fait de la manière la plus judicieuse. Si les intentions de Balzac étaient droites, le tableau parfois trop cru qu'il fait des tares et des misères humaines ne peut manquer de provoquer chez plus d'un lecteur des impressions malsaines. Ces *meilleures pages* donnent des extraits tirés de plus de vingt romans ; mais il n'en est pas un seul qui ne puisse être lu par tout le monde. Et pour être inoffensif et souvent même édifiant, ce volume ne donne pas une idée fausse de l'auteur, puisque Balzac a su créer de belles âmes telles que les médecins Bénassis et Minoret, Eugénie Grandet, le curé Bonnet, Ursule Mirouet, César Birotteau, Pierrette, et que ces idéales figures, dessinées avec amour, dégagent un parfum de pureté.

II. — La même librairie Duvivier vient de nous donner, dans sa collection illustrée de *Romans apologétiques et sociaux* (à 1 fr. 50), une nouvelle édition de *La Lumière de la Maison,* revue et corrigée par l'auteur. Celui-ci n'est pas un inconnu pour nos lecteurs : à plusieurs reprises l'*Ami* a eu l'occasion de rendre justice au beau talent de Jean Nesmy (1907, p. 1168 ; 1911, p. 188).

Il nous avait paru, toutefois, que ce roman, malgré les bonnes intentions de l'auteur et les mérites très réels du livre, ne pouvait être recommandé sans réserve. Çà et là, des expressions un peu trop réalistes risquaient de troubler de jeunes imaginations ; d'autre part, certains esprits ne pouvaient manquer d'être choqués de voir que le parti pris politique et les illusions démocratiques déparaient ce roman apologétique et social.

L'auteur l'a compris ; il a revu son livre et l'a corrigé de manière qu'il ne froisse plus aucune conviction politique et puisse être mis entre toutes les mains. L'odyssée lamentable d'Amandine Mouche est dépeinte avec des couleurs un peu moins vives ; et M. Pommeret n'est plus le monarchiste endurci qui refusait de se convertir à la république et à la démocratie : c'est tout bonnement un excellent catholique qui, se défiant plus que de raison des nouvelles formes d'apostolat, est l'adversaire déclaré de toute action sociale chrétienne. Un critique pointilleux trouverait peut-être qu'il y aurait lieu de faire encore quelques retouches, et, par exemple, de donner un rôle moins odieux à cette dévote vieille fille qui se trouve justement être la sœur de M. Pommeret. Mais, telle qu'elle est, et à condition que l'on se rappelle que le rôle du roman social est d'éveiller des sentiments et des tendances plutôt que de donner des directions précises, cette réédition de *La Lumière de la Maison* mérite tous les éloges qu'en fait, dans l'Introduction, M. G. Goyau : c'est « une superbe page de conquête sacerdotale. On y voit deux forces agir, l'une extérieure, l'autre intérieure, l'une publique, l'autre secrète : l'action d'un prêtre et la grâce de Dieu... Nous assistons à la rentrée de Dieu dans une famille de pauvres gens qui l'avaient oublié ; il n'y rentre point comme le *Deus ex machina* du théâtre antique, par un heureux hasard, par un coup de la fortune ; il y rentre à la suite d'une longue et mûre collaboration avec son ministre, avec l'abbé Herluison... »

Essais poétiques, par l'abbé Cl. Nouveau. — In-16 de xxv-214 pages. — Autun, librairie Vergniaud.

Des mains pieuses ont réuni dans ce volume les meilleures œuvres poétiques de M. le chanoine Nouveau, qui fut en son vivant professeur au Petit Séminaire d'Autun, puis Supérieur du Petit Séminaire de Semur-en-Brionnais. Ces *Essais poétiques* valaient la peine d'être recueillis, non seulement pour la satisfaction de ceux qui les connaissaient déjà, mais aussi pour l'agrément de tous ceux que charment les beaux vers. Car ceux-ci sont vraiment remarquables tant par la noblesse, la profondeur et l'originalité de l'inspiration que par la fermeté et la souplesse de la facture.

Rien de plus varié que les pièces qui composent ce recueil. Voici la grande poésie philosophique et religieuse dans la *Création du monde,* suite de méditations sur les premiers versets de la Genèse, ou dans la *Légende des étoiles,* jaillies des regards de Dieu, au temps où « le néant dormait, immense, indéfini » :

> Sortant des profondeurs de sa vie éternelle
> Dieu se penche au dehors ; il darde sa prunelle
> Sur le vide béant où rien ne luit encor ;
>
> Et, déchirant la nuit que le chaos recèle,
> Chacun de ses regards, fulgurante étincelle,
> Au plafond de l'abîme allume un astre d'or.

Il faudrait pouvoir citer en entier *Sur la tombe d'un enfant:* cette élégie d'une émotion si vraie et d'une forme achevée fait songer aux meilleurs vers de Hugo et de Lamartine. Ailleurs, comme dans la *Symphonie rustique* ou les *Paysages autunois,* les sensations pittoresques se mêlent aux sentiments intimes qu'elles évoquent et illustrent à la fois :

> La fontaine rustique est un miroir profond...
> Et je songe au regard limpide et transparent
> Du jeune homme où l'on voit tout l'infini d'une âme.
>
> ... Mais voici que la brise apporte un long murmure :
> Sa caresse, en passant, fait jaser les épis ;
> Et le chêne a senti frissonner sa ramure,
> Où s'éveillent soudain mille accords assoupis...
> Et je croyais entendre au dedans de moi-même
> Les confuses rumeurs de mes vieux souvenirs...

Notons encore, en passant, l'humoristique *Flânerie à Vichy* et le *Garlutot du Loup,* conte morvandeau d'un pittoresque naïf et savoureux.

Mais c'est dans la seconde partie, entièrement composée de pièces de circonstance, qu'il faut goûter l'humour du poète et la virtuosité du versificateur. Il serait difficile d'assaisonner d'une manière plus piquante l'éloge et la satire. Voyez ce bon Supérieur de séminaire qui affirme son autorité non par des discours mais par des gestes énergiques :

> Il se dit chaque soir que le silence est d'or
> Et... dort ;

ou bien ce parfait aumônier de couvent qui, doucement et sûrement, s'achemine vers le canonicat :

... Les filles de Chantal qu'il tient sous sa tutelle
Lui feront un surplis en si riche dentelle...
Que son camail en rougira !

Et quelles trouvailles de style et de rythme dans les pièces qui se déroulent sans effort sur une rime unique, ou dans les prouesses métriques imitées de Victor Hugo :

On l'a nommé chanoine. Il porte le rochet :
Hochet !
Mais hochet dont parfois un homme de mérite
Hérite.

Seule la Muse d'un chanoine peut s'égayer avec une malice si aimable. Et l'on n'est pas surpris d'apprendre que ces délicates et spirituelles fantaisies ont plus d'une fois rendu souriante l'austère physionomie du cardinal Perraud.

Nouvelle Histoire Sainte illustrée, par Baillairgé, prêtre. — Un vol. in-12 cart. de 475 p. et 90 gravures. Prix : 60 cents. — Montréal, libr. Beauchemin.

L'Histoire Sainte enseignée, par le même. — Un vol. in-8 de 180 p., 50 cents. — Même librairie.

Memento d'Histoire Sainte, par l'abbé Anjot, à Saint-Malo-de-la-Lande (Manche). — Broch. in-12 de 38 p. — Chez l'auteur.

I et II. — Les deux volumes de M. Baillairgé sont écrits pour l'enseignement de l'Histoire Sainte dans les écoles du Canada. Le premier, qui est le livre de l'élève, contient, en 124 leçons, l'histoire de la religion depuis la création du monde jusqu'à l'Ascension de Jésus-Christ. Chaque leçon renferme toujours une partie pour les élèves du cours élémentaire, 11 et 12 ans ; presque toujours une partie pour ceux du cours intermédiaire, 13 et 14 ans ; enfin, quelquefois seulement, une partie pour le cours supérieur ou académique, 15 et 16 ans. Chaque leçon roule sur un objet unique ; mais les deux ou trois parties de chacune sont graduées pour le fond et la forme. Pour le cours élémentaire, quelques demandes et réponses. Pour le cours intermédiaire, notions complémentaires. Pour le cours supérieur, l'histoire des anciens peuples de l'Orient, les questions de cosmographie, de géologie, d'histoire naturelle nécessaires à la pleine intelligence de la Bible.

Le second volume est le livre du maître. Il va jusqu'à Abraham et explique les 26 premières leçons du précédent.

III. — L'opuscule de M. Anjot est un résumé succint et bien ordonné, en quinze chapitres, de l'histoire sainte. Il n'embrasse que l'Ancien Testament dont il suppose connus les beaux récits. Il est écrit pour les candidats aux brevets d'Instruction religieuse.

LITURGIE

Q. — 1° Ayant pendant neuf jours consécutifs à réciter à la messe, « servatis rubricis » et « pro re gravi », l'oraison *pro Pontifice defuncto ;* puis à réciter à la suite pendant neuf autres jours, « servatis rubricis » et « pro re gravi, » l'oraison *Deus omnium fidelium pastor* pour notre nouvel évêque, voudriez-vous dire quelles sont les règles que nous devions suivre ?

2° Un service funèbre devant se célébrer dans toutes les paroisses et chapelles du diocèse, le premier jour libre, pour le repos de l'âme de notre évêque, combien devait-on dire d'oraisons ?

R. — Ad I. L'oraison impérée *pro defuncto Pontifice*, malgré qu'elle fût *pro re gravi*, vous obligeait seulement 1° aux messes des Morts où vous aviez à dire plusieurs oraisons ; 2° aux messes du jour, soit d'un simple, soit de la férie, et sa place était l'avant-dernière dans les deux cas. (Rubr. gén. du Missel, Tit. VII, n. 6 ; 31 juillet 1665, n. 1332, ad 8). Les décrets qui permettaient autrefois de dire cette collecte à toutes les messes ayant au moins deux oraisons ont disparu de la nouvelle Collection officielle. (Cf. Van Der Stappen, t. II, n. 131).

Quant à l'oraison prescrite pour votre nouvel évêque, il n'y a qu'aux messes de Morts qu'elle devait être omise, et vous deviez la dire à toutes les autres messes, même de 1re cl., en tant que prescrite *pro re gravi.* (S. R. C., 7 août 1875, n. 3365, ad III). Mais comment ? Aux 1res classes, sous la même conclusion que l'oraison du jour, s'il n'y a pas d'autre oraison ; aux 2es classes, toujours sous une conclusion distincte, ainsi qu'aux messes de rit inférieur. (S. R. C., 22 avril 1871, n. 3245, ad I et II, et Hægy, t. I, p. 254).

Ad II. On doit dire la messe comme au 2 novembre, mais avec l'oraison propre *Deus qui inter apostolicos*, placée sous le n. 2 à la suite des messes *pro defunctis*. Puis, comme cette messe est la première dite dans la paroisse après la nouvelle officielle de la mort de l'évêque, elle ne comporte qu'une oraison. (Cf. 2 déc. 1891, n. 3755, ad III).

Q. — Dans une conférence, on traitait la question de l'heure du bréviaire *in choro*. L'opinion commune était qu'il fallait s'en tenir à l'ancienne coutume, et suivre les heures du *Calendarium*. Un confrère soutint qu'on pouvait commencer à 2 heures d'une manière régulière.

L'*Ami* pourrait-il nous éclairer là-dessus ?

R. — La S. R. C. enseigne qu'on peut commencer en tout temps à 2 h. le Bréviaire du lendemain, quand il s'agit de la récitation privée ou *extra chorum*, mais non s'il s'agit de la récitation publique ou canoniale. Votre confrère pouvait donc avoir raison sur un point et tort sur l'autre. (S. R. C., 12 mai 1905, n. 4158, ad I et II).

Q. — Quel bréviaire peut ou doit réciter un prêtre qui va se fixer dans un autre diocèse ? Est-ce celui de son diocèse, celui du diocèse où il va résider, ou celui des Franciscains en sa qualité de tertiaire ?

R. — Le prêtre dont il s'agit satisfera sûrement à son obligation, soit qu'il récite le Bréviaire conformément à l'Ordo du diocèse où il ne fait que résider (S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2682, ad 46), soit qu'il suive l'Ordo franciscain en raison de sa qualité de tertiaire. (S. R. C., 15 avril 1904, n. 4132, ad II). Mais pourrait-il opter aussi pour la récitation du Bréviaire comme s'il était dans son propre diocèse ? Oui, tant que l'évêque du lieu où il s'est retiré ne l'aura pas définitivement incor-